Etude de cas, ne pas diffuser sans autorisation

LIVRET DE FAMILLE

EPOUSE OU MERE
Prénom(s) : Marie

Nom : FONCÉ

Née : 15 juin 1973

A BORDEAUX (33)

Fille de : Robert FONCÉ
et de : Nicole DUBOIS

L'officier de l'état civil

Etude de cas, ne pas diffuser sans autorisation

LIVRET DE FAMILLE

Premier enfant

Le 11 Octobre 1998 à 19 heures 10

Est né Lucas FONCÉ de sexe masculin à
BORDEAUX

Extrait de l'acte de naissance N° 1358

L'officier de l'état civil

BULLETIN DE PAIE du 01/12/2017 au 31/12/2017

Date entrée	02/05/2011	Matricule	5
N° INSEE		Section	
Emploi	CONDUCTEUR TAXI	Catégorie	
Hiérarchie		Ancienneté	6 ans
Date de sortie		Date Anc.	

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE ou BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	COTISATIONS PATRONALES TAUX	COTISATIONS PATRONALES MONTANT
SALAIRE DE BASE	151,67	11,33	1 718,42			
HEURES A 125%	20,25	14,16	286,74			
HEURES A 150%	15,00	17,00	255,00			
HEURES ABS. CONGES PAYES	28,00	-11,33		317,24		
INDEMNITE CONGES PAYES	5,00	69,33	346,65			
TOTAL BRUT			**2 289,57**			
MALADIE TS	2 289,57	0,75		17,17	13,19	301,99
VIEILLESSE TA	2 289,57	6,90		157,98	8,55	195,76
VIEILLESSE TS	2 289,57	0,40		9,16	1,90	43,50
ACCIDENT DE TRAVAIL TS	2 289,57				3,20	73,27
ALLOCATIONS FAMILIALES TS	2 289,57				3,45	78,99
FNAL TA	2 289,57				0,10	2,29
REDUCTION DE CHARGES						-36,86
REGUL. REDUCTION DE CHARGES						0,03
FORMATION UNIQUE TS	2 289,57				0,55	12,59
CONTRIB. DIALOGUE SOCIAL	2 289,57				0,016	0,37
COTIS. DE BASE CPPP	2 289,57				0,01	0,23
CHOMAGE AC TS	2 289,57	2,40		54,95	4,05	92,73
AGS TS	2 289,57				0,15	3,43
RETRAITE TA	2 289,57	3,10		70,98	4,65	106,47
AGFF TA	2 289,57	0,80		18,32	1,20	27,47
CSG DEDUCTIBLE	2 249,50	5,10		114,72		
TOTAL DES RETENUES				**443,28**		**902,26**
NET IMPOSABLE			**1 846,29**			
CSG NON DEDUCTIBLE	2 249,50	2,40		53,99		
CRDS	2 249,50	0,50		11,25		
ACOMPTE				1 000,00		
INDEMNITE REPAS	14,00	9,00	126,00			

TOTAUX

Brut
Mois : 2 289,57
Année : 24 922,86

Plafond
Mois : 3 269,00
Année : 39 228,00

Net Imposable
Mois : 1 846,29
Année : 20 097,56

Charges Salariales
Mois : 508,52
Année : 5 535,43

Coût Entreprise
Mois : 3 317,83
Année : 34 740,20

Heures Indemnisées
Mois : 186,92
Année : 1 787,95

Heures Travaillées
Mois : 158,92
Année : 1 748,95

H. Repos Compens. Acq
Mois : 12,50
Année : 83,75

H. Repos Compens. Pris
Mois :
Année : 71,25

Solde Heures Repos Co
Mois : 12,50
Année : 12,50

Solde des congés payés	Acquis	Pris	Solde
Congés de l'année	40,50	27,00	13,50
Congés en cours d'acquisition	17,50		17,50

Net à payer **907,05 Eur**
5 949,86 Frs

Réglé le : 31/12/2017

Commentaire

acquis sur le mois 10h à 25% en rtt soit 12.5h à prendre

Absence(s)

CONGES PAYES : du 26/12/2017 au 31/12/2017

BULLETIN DE PAYE DU 01/01/2018 AU 31/01/2018

Date entrée 02/05/2011
N° INSEE
Emploi CONDUCTEUR TAXI
Hiérarchie

Matricule 5
Section
Catégorie
Date ancienneté 02/05/2011

Date : du 1er au 31 janvier 2018

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE ou BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	COTISATIONS PATRONALES
LAIRE DE BASE	151,67	11,33	1 718,47		
URES A 125%	20,25	14,16	286,74		
URES A 150%	16,50	17,00	280,50		
ITAL BRUT			**2 285,66**		
NTÉ					303,99
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	2 285,66				70,86
CIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	2 285,66				
ITRAITE					
Sécurité sociale plafonnée	2 285,66	6,90		*157,71	195,42
Sécurité sociale déplafonnée	2 285,66	0,40		9,14	43,43
Complémentaire Tranche A	2 285,66	3,90		89,15	133,71
MILLE SÉCURITÉ SOCIALE	2 285,66				78,86
SSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	2 285,66	0,95		21,71	96,00
					15,23
UTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				152,70	
SG NON IMPOSABLE À L'IMPÔT SUR LE REVENU	2 245,66	6,80		65,13	
SG/CRDS IMPOSABLE À L'IMPÔT SUR LE REVENU	2 245,66	2,90			-380,15
LLÉGEMENT DE COTISATIONS	36,75				557,35
OTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				**495,54**	
IET IMPOSABLE			**1 855,25**		
NDEMNITE REPAS	18,00	9,00	162,00		

SUPER BRUT (total versé par l'employeur) ***2 643,01***
ALLÉGEMENT DE COTISATIONS ***421,29***

Solde des congés payés	Acquis	Pris	Solde
Congés de l'année	40,50	27,00	13,50
Congés en cours d'acquisition	20,00		20,00

Net à payer **1 952,12 Eur**
12 805,07 Frs

Réglé le : 31/01/2018

Brut		Plafond		Net Imposable		Charges Salariales		Coût Entreprise		Heures Indemnisées	
Mois :	2 285,66	Mois :	3 311,00	Mois :	1 855,25	Mois :	495,54	Mois :	3 005,01	Mois :	168,42
Année :	2 285,66	Année :	3 311,00	Année :	1 855,25	Année :	495,54	Année :	3 005,01	Année :	168,42

Heures Travaillées		H. Repos Compens. Acq		H. Repos Compens. Pris		Solde Heures Repos Co	
Mois :	168,42	Mois :	12,50	Mois :	4,25	Mois :	8,25
Année :	168,42	Année :	12,50	Année :	4,25	Année :	8,25

Commentaire

report solde rtt au 31/12/2017 soit 12.50
pris le 22janvier 4.25h
solde à prendre 8.25h

Absence(s)

RTT : le 22/01/2018

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet servicepublic.fr rubrique cotisations sociales.
... conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

BULLETIN DE PAIE du 01/02/2018 au 28/02/2018

Date entrée	02/05/2011	Matricule	5
N° INSEE		Section	
Emploi	CONDUCTEUR TAXI	Catégorie	
Hiérarchie		Date ancienneté	02/05/2011

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE ou BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	COTISATIONS PATRONALES
SALAIRE DE BASE	151,67	11,75	1 782,12		
HEURES A 125%	8,25	14,69	121,19		
HEURES A 150%	21,00	17,63	370,23		
TOTAL BRUT			**2 273,54**		
SANTÉ					
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	2 273,54				295,56
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	2 273,54				70,48
RETRAITE					
Sécurité sociale plafonnée	2 273,54	6,90		156,87	194,39
Sécurité sociale déplafonnée	2 273,54	0,40		9,09	43,20
Complémentaire Tranche A	2 273,54	3,90		88,67	133,00
FAMILLE-SÉCURITÉ SOCIALE	2 273,54				80,44
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	2 273,54	0,95		21,60	95,49
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					21,95
CSG NON IMPOSABLE À L'IMPÔT SUR LE REVENU	2 233,75	6,80		151,90	
CSG/CRDS IMPOSABLE À L'IMPÔT SUR LE REVENU	2 233,75	2,90		64,78	
ALLÉGEMENT DE COTISATIONS	29,25				-318,65
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				**492,91**	**613,66**
NET IMPOSABLE			**1 845,41**		
INDEMNITE REPAS	17,00	9,00	153,00		

Total versé par l'employeur (Super brut) ***2 887,20***
Allègement de cotisations + part réduite cotisation Allocations familiales ***359,78***

Solde des congés payés	Acquis	Pris	Solde
Congés de l'année	40,50	27,00	13,50
Congés en cours d'acquisition	22,50		22,50

Net à payer **1 933,63 Eur**
12 683,78 Frs

Réglé le : 28/02/2018

Brut		Plafond		Net Imposable		Charges Salariales		Coût Entreprise		Heures Indemnisées	
Mois :	2 273,54	Mois :	3 311,00	Mois :	1 845,41	Mois :	492,91	Mois :	3 040,20	Mois :	180,92
Année :	4 559,20	Année :	6 622,00	Année :	3 700,66	Année :	988,45	Année :	6 045,71	Année :	369,34

Heures Travaillées		H. Repos Compens. Acq		H. Repos Compens. Pris		Solde Heures Repos Co	
Mois :	180,92	Mois :	25,00	Mois :		Mois :	25,00
Année :	369,34	Année :	37,50	Année :	4,25	Année :	33,25

Commentaire

acquis sur le mois 20h à 25% en rtt soit 25h
total à prendre 33.25h

Absence(s)

Vos prestations Caf
Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
1050812 S

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :
0810 25 33 10
Service 0,06 €/ min. + prix appel

Nous écrire :
Caf de la Gironde

331

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

Le 07/03/2018

Le directeur de la Caf de la Gironde certifie que :

MARIE FONCÉ née le 15/06/1973

a perçu les prestations suivantes pour le mois de **février 2018** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de soutien familial	109,65 €

QUOTIENT FAMILIAL

février 2018 : non disponible

Enfants pris en compte pour le calcul des droits :

LUCAS FONCÉ né le 11/10/1998

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Gironde.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal)

La loi "Informatique et libertés" du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

1050812104110000000

PARTIE NORMALISEE

L'AN DEUX MIL DEUX,
Le vingt quatre juillet,
Maître Notaire soussigné, en qualité d'associé et au nom de la Société Civile Professionnelle dénommée notaires associés", titulaire d'un office notarial, dont le siège social est à

A reçu le présent acte authentique entre les personnes ci-après identifiées :

VENTE D'IMMEUBLE

PARTIES A L'ACTE

1) Vendeurs

A/ Monsieur agriculteur, demeurant à "Nautet",
Né à
Epoux de Madame
Monsieur et Madame mariés à la Mairie de (33), sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire,
De nationalité Française,
Résidant en France,

B/ Monsieur demeurant

Né à

Divorcé en uniques noces et non remarié de Madame suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de

De nationalité Française,
Résidant en France,

Déclarant expressément ne pas être engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité régi par la loi numéro 99-944 du 15 novembre 1999.

C/ Madame demeurant à

Née à

Veuve en uniques noces et non remariée de

De nationalité Française,
Résidant en France,
Déclarant expressément ne pas être engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité régi par la loi numéro 99-944 du 15 novembre 1999.

D/ Monsieur sans profession, demeurant à
Né à
Célibataire,
De nationalité Française,
Résidant en France,
Déclarant expressément ne pas être engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité régi par la loi numéro 99-944 du 15 novembre 1999.

Désignés ci-après, ensemble, "LE VENDEUR"
Et soumis solidairement entre eux à toutes les obligations leur incombant en vertu du présent acte.
D'UNE PART

2) Acquéreur

Mademoiselle **FONCÉ Marie** **Conductrice taxi**

Née à BORDEAUX, LE 15 JUIN 1973

Célibataire,
De nationalité Française,
Résidant en France,
Déclarant expressément ne pas être engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité régi par la loi numéro 99-944 du 15 novembre 1999.

Désignée ci-après "L'ACQUEREUR"
D'AUTRE PART

termes d'une procuration sous seing privé en date à SAUTERNES, du 24 juillet 2002, dont l'original demeurera annexé aux présentes après mention.

Toutes les autres parties sont présentes.

Capacité - Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

Election de domicile - Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure ou siège respectif.

Spécialement pour la validité de toutes inscriptions à prendre au Bureau des Hypothèques en vertu du présent acte et pour le renvoi des pièces, domicile est élu en l'étude du Notaire soussigné.

EXPOSE PREALABLE
ARTICLE L.271-1 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Les parties déclarent que la présente vente a été précédée d'un compromis sous seing privé en date à du cinq mars deux mille deux (05 mars 2002), régulièrement notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception, qui lui a été adressée le 15 mars 2002 et dont elle a accusé réception le 19 mars 2002, lequel demeurera annexé avec une copie de la lettre aux présentes, conformément aux dispositions de l'article L.271-1 alinéa 2 du Code de la construction et de l'habitation. L'acquéreur reconnaît par ailleurs ne pas avoir manifesté sa volonté d'exercer la faculté de rétractation qui lui est offerte, dans le délai imparti par cet article.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L.271-1 dernier alinéa du Code de la construction et de l'habitation, le délai de réflexion prévu au troisième alinéa du même article n'est pas applicable aux présentes.

DESIGNATION DES BIENS

Le vendeur vend à l'acquéreur, qui accepte, la pleine propriété de :

Une parcelle de terrain à bâtir située à *SAUTERNES* (Gironde).

Ledit immeuble devant figurer au cadastre sous les références suivantes :

SECTION	Nos	ADRESSE OU LIEUDIT	CONTENANCE
C	805		05 a 72 ca
C	806		00 a 30 ca
C	809		04 a 28 ca
C	810		00 a 21 ca
		CONTENANCE TOTALE	10 a 51 ca

Cet immeuble est détaché d'un immeuble de plus grande importance, savoir :

1/ La parcelle cadastrée sous le numéro 281 de la section C, devenue :

* le numéro 808 de la section C d'une contenance de 04 a 88 ca restant appartenir à sous l'usufruit d'un quart de leur mère,

* les numéros 809 et 810 de la section C objet des présentes,

2/ La parcelle cadastrée sous le numéro 280 de la section C d'une contenance de 13 a 95 ca, devenue :

* le numéro 804 de la section C d'une contenance de 07 a 61 ca, restant appartenir à

* les numéros 805 et 806 de la section C, objets des présentes, et

* le numéro 807 de la section C d'une contenance de 00 a 04 ca restant appartenir à

Le tout ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage dressé par Monsieur géomètre expert à le 30 avril 2002, sous le numéro 172K, qui sera publié à l'appui des présentes au troisième bureau des hypothèques de

L'immeuble vendu figure sous teinte jaune, en un plan demeuré annexé aux présentes.

Tel que le tout existe sans exception ni réserve et tel qu'il sera dénommé dans le cours de l'acte par le terme "l'immeuble"

Bornage - Pour se conformer aux dispositions de l'article L.111-5-3 du Code de l'urbanisme, il est ici précisé que le descriptif de l'immeuble vendu résulte d'un plan de bornage, établi par Monsieur géomètre-expert à demeuré ci-annexé aux présentes après mention

Quotité des droits concernés - L'immeuble vendu appartient aux vendeurs, savoir:

* Les parcelles 809 et 810 de la section C : à Messieurs sous l'usufruit d'un quart de leur mère,

* Les parcelles 805 et 806 de la section C : à Mr en totalité en pleine propriété.

REFERENCES DE PUBLICITE FONCIERE

Effet relatif -

* Les parcelles cadastrées sous les numéros 809 et 810 (issues du numéro 281): Succession de Monsieur - attestation immobilière de propriété dressée après notaire soussigné, le 10 octobre 2000, publié au troisième bureau des hypothèques de , le 22 décembre 2000, et 22 février 2001, volume 200P, numéro 18594.

* Les parcelles cadastrées section C numéros 805 et 806 (issues du numéro 280): Propre à Mr suivant acte de partage reçu par Maître notaire à , le 02 avril 1996, publié au troisième bureau des hypothèques de le 23 avril 1996, volume 1996P, numéro 4561.

CHARGES ET CONDITIONS AYANT UNE INCIDENCE FISCALE

Frais - Tous les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront payés par l'acquéreur, qui s'y oblige expressément.

Autres charges et conditions - La présente vente a lieu, en outre, aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles qui figureront ci-après, en suite de la partie normalisée.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Transfert de propriété - L'acquéreur aura la propriété de l'immeuble vendu à compter de ce jour ; il en supportera les risques à compter du même jour.

Entrée en jouissance - Le vendeur transmet à l'acquéreur la jouissance de l'immeuble vendu à compter de ce jour.

L'immeuble est libre de toute location et de toute occupation.

PRIX

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (18.293,88€).**

Les vendeurs déclarent que ce prix revient :

* à concurrence de SEPT MILLE HUIT CENT QUINZE EUROS ET TRENTE SEPT CENTIMES (7.815,37 €) aux consorts

* à concurrence du surplus, soit DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS ET CINQUANTE ET UN CENTIMES (10.478,51 €) à Monsieur

Le paiement de ce prix est réalisé de la manière suivante:

PAIEMENT DU PRIX

L'acquéreur a payé le prix de la présente vente comptant au vendeur. Il déclare avoir utilisé pour effectuer ce paiement, les deniers lui provenant du prêt qui lui a été consenti par :

La société dénommée

dont le siège social est à du XXX juillet, identifiée au SIREN sous le numéro immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro

D'un montant de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (94.886,90€), suivant acte reçu par Maître Notaire soussigné, ce jour un instant avant

les présentes, comprenant :

* Un prêt à 0 % d'un montant de

Remboursable en dix neuf années, par une période de différé d'amortissement de 180 mois par mensualités constantes s'élevant chacune à 5,08 € et une période d'amortissement de 48 mois, par mensualités constantes s'élevant chacune à 322,68 € pendant 47 mois et à 322,78 € le dernier mois, la première à échéance du 1er septembre 2004, et la dernière à échéance du 1er août 2023, moyennant des conditions résultant de l'acte sus-énoncé.

* Un prêt CAP PROJET d'un montant de

productif d'intérêts au taux variable de 5,45 pour cent l'an,

Remboursable en 25 années précédée d'une période d'anticipation de deux ans, par mensualités variable s'élevant à 513,25 €, la première à échéance du 1er septembre 2004, et la dernière à échéance du 1er août 2034, moyennant des conditions résultant de l'acte sus-énoncé.

Ce paiement a eu lieu à l'instant même, ainsi qu'il résulte de la comptabilité du Notaire soussigné.

Les vendeurs reconnaissent ce paiement et en consent bonne et valable quittance à l'acquéreur, sous réserve de l'encaissement du ou des chèques.

Dont quittance

PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS

Privilège de prêteur de deniers - Au moyen de ces paiement et déclarations, le prêteur se trouve investi par la loi, sur l'immeuble vendu, pour la garantie du principal de son prêt, des intérêts dont il est productif et de ses accessoires, du privilège de prêteur de deniers institué par l'article 2103-2° du Code civil.

Inscription du privilège de prêteur de deniers - Pour assurer le rang du privilège de prêteur de deniers au profit du prêteur, pour sûreté de la somme en principal de

ayant servi à due concurrence au paiement du prix, inscription sera prise, dans les deux mois de ce jour, conformément à l'article 2108 du Code civil, par les soins du Notaire soussigné.

Cette inscription sera requise pour avoir effet jusqu'au

durée non supérieure à deux ans de la date de la dernière échéance.

Les parties sont convenues d'évaluer le montant des frais et accessoires au bordereau à la somme de

AFFECTATION HYPOTHECAIRE

A la garantie de la somme en principal de

solde des

prêts ci-dessus relatés non garantie par un privilège,

L'acquéreur affecte et hypothèque spécialement au profit du prêteur qui accepte l'immeuble présentement vendu ; en conséquence, inscription d'hypothèque conventionnelle sera prise par les soins du Notaire soussigné.

Cette inscription sera requise pour avoir effet jusqu'au

non supérieure de deux ans à la date de la dernière échéance.

Les parties conviennent que le montant des frais et accessoires sera évalué au bordereau à la somme de

FORMALITES - PUBLICITE FONCIERE

Formalité unique - Le présent acte sera soumis à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au bureau des hypothèques compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Si, lors de l'accomplissement de cette formalité, ou postérieurement, dans les délais prévus aux articles 2108, 2109 et 2111 du Code civil pour l'inscription des privilèges immobiliers spéciaux, il existe ou survient des inscriptions grevant l'immeuble vendu du chef du vendeur ou des précédents propriétaires, le vendeur sera tenu d'en rapporter les mainlevées et certificats de radiation, à ses frais, dans les ---six mois des présentes.

DECLARATIONS FISCALES

Base d'imposition - Il est ici rappelé que le prix de la présente vente s'élève à

Par suite, la base d'imposition de la présente mutation s'élève à

Impôt sur la mutation - Conformément à l'article 257-7°-1-a du Code général des impôts, la présente mutation n'entre pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée, l'acquéreur, personne physique, ayant déclaré acquérir le terrain en vue de la construction d'un immeuble à usage d'habitation.

En conséquence, la taxe de publicité foncière sera perçue au taux prévue par l'article 1594 D du Code général des impôts.

Projet de liquidation des droits

Taxe Département:	18.294,00 x	3,60% =		659,00
Droit d'Assiette:	659,00 x	2,50% =		16,00
Taxe Communale :	18.294,00 x	1,20% =		220,00
Total en Euros :				895,00

Impôt sur la plus-value - Les consorts vendeurs, déclarent sous leur responsabilité :

Qu'ils ont leur domicile réel en France, aux adresses indiquées en tête des présentes ;

Qu'ils dépendent pour leurs déclarations de revenus du Service des Impôts de

Et que l'immeuble vendu a été recueilli par eux dans la succession de Monsieur demeurant à , le 02 mai 1998, ainsi qu'il est dit ci-dessus dans l'effet relatif. Dans la déclaration de cette succession, cet immeuble a été évalué à

Il reconnaît avoir été avisé par le Notaire soussigné de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus la plus-value imposable qu'il a pu réaliser par le présent acte, sauf exonération prévue.

Impôt sur la plus-value - vendeur, déclare sous sa responsabilité :

Qu'il a son domicile réel en France, à l'adresse indiquée en tête des présentes ;

Qu'il dépend pour ses déclarations de revenus du Service des Impôts de

Et que l'immeuble vendu lui a été attribué avec d'autres biens de plus grande importance aux termes d'un acte de partage en date du 02 avril 1996, ainsi qu'il a été dit dans l'effet relatif et estimé audit acte à la somme de 660.961,77€, ci-dessus analysé dans l'effet relatif,

Il reconnaît avoir été avisé par le Notaire soussigné de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus la plus-value imposable qu'il a pu réaliser par le présent acte, sauf exonération prévue.

ATTESTATION

Le Notaire soussigné, atteste que la partie normalisée du présent acte contient toutes les énonciations de l'acte nécessaires à la publication au fichier immobilier, des droits réels et à l'assiette de tous salaires, impôts, droits et taxes.

FIN DE PARTIE NORMALISEE

****

DEUXIEME PARTIE

URBANISME

La parcelle de terrain vendue est détachée d'une propriété bâtie de plus grande importance appartenant au vendeur.

La propriété aujourd'hui divisée constituait une unité foncière depuis plus de dix ans et n'avait fait l'objet, au cours de la même période, d'aucun détachement de parcelle ; les constructions existantes sont antérieures à cette même période.

L'acquéreur ayant déclaré son intention de construire sur le terrain acquis, il a été procédé à l'envoi au maire de la commune d'un plan de division au titre des dispositions de l'article R.315-54 du Code de l'urbanisme.

La nature de l'opération projetée ayant été définie en indiquant notamment la destination des bâtiments prévus et leur superficie de plancher hors oeuvre, un certificat d'urbanisme a été délivré le 14 mars 2002, au titre de l'article L.410-1 2ème alinéa du Code de l'urbanisme.

Il résulte de ce certificat, demeuré annexé aux présentes après mention :

TERRAIN DE LA DEMANDE :
propriétaire
Cadastre: section C n° 280 - 281 - 685

OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME en date du 17/12/2001 : Demande précisant l'opération projetée. Dans ce cas. rappel des caractéristiques de l'opération projetée, c'est à dire, s'il y a lieu, la destination et la nature des bâtiments projetés ainsi que la superficie de leurs planchers hors oeuvre (art. L 410.1.2ème alinéa du code de l'urbanisme)

Nature de l'opération : construction à usage de : habitations de 120 m² sur lots A et B

NATURE ET CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN :

Règlement nationale d'urbanisme applicable

Situation/Zone : zone H DU DARNU

Ces dispositions figurent le cas échéant dans le document joint au présent certificat.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DENSITE

Superficie du terrain de la demande : 2675 m²

S.H.O.N. susceptible d'être édifiée : 240 m²

S.H.O.N. des bâtiments existants : 0 m²

S.H.O.N. résiduelle disponible : sans objet

S.H.O.N. maximale reconstructible si les bâtiments existants sont démolis : sans objet

NATURE DES SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU

TERRAIN

Liste des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol : patrimoine culturel : monuments naturels et sites

DROIT DE PREEMPTION

Sans objet

REGIME DES TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

(Voir le certificat ci-joint)

EQUIPEMENTS PUBLICS MENTIONNES A L'ARTICLE L.421-5 DU CODE DE L'URBANISME

Réseaux : desserte
Voie publie : desservie
Eau potable : desservie
Assainissement : non desservi
Electricité : desservi

REPONSE A LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée, précisée dans la demande de certificat d'urbanisme.

ACCORDS OU AVIS NECESSAIRES

En raison de la situation du terrain, le présent certificat est délivré sous réserve de l'accord du ministre ou de son délégué chargé des monuments historiques.

FORMALITES ADMINISTRATIVES PREALABLES A L'OPERATION

Demande de permis de construire.

ATTENTION : le non respect de ces formalités ou l'utilisation du sol en méconnaissance des règles indiquées dans le certificat d'urbanisme est passible d'une amende d'un minimum de 1.200 €, en application de l'art L 480.4 du Code de l'Urbanisme. La démolition des ouvrages ou la remise en état des lieux peut être également ordonnée.

LANGON, le14 mars 2002 P/ le préfet l'ingénieur des T.P.E. C. BERASTEGUI

Une copie de ce certificat a été remis ce jour à l'acquéreur.

SERVITUDES

Le vendeur déclare que l'immeuble vendu n'est grevé d'aucune autre servitude que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'urbanisme.

AUTRES CHARGES ET CONDITIONS

1.- Obligations des vendeurs

Etat - Contenance - L'immeuble est délivré dans son état actuel, sans garantie de la contenance, la différence avec celle réelle, même supérieure à un vingtième, devant faire le profit ou la perte de l'acquéreur.

Vices cachés - Le vendeur ne sera pas tenu à la garantie des vices cachés pouvant affecter le sol ou le sous-sol.

Garantie d'éviction - Le vendeur sera tenu à la garantie d'éviction dans les termes de droit et s'oblige à rapporter à ses frais les certificats de radiation des inscriptions hypothécaires pouvant grever l'immeuble vendu.

2.- Obligations de l'acquéreur

Impôts et charges - L'acquéreur supportera à compter du jour de l'entrée en jouissance, les impôts, contributions et autres charges auxquels l'immeuble vendu est assujetti.

A cet égard, les parties se régleront directement entre elles tout prorata.

Impôts fonciers - Il est rappelé que le vendeur reste seul tenu au paiement des taxes foncières relatives aux années antérieures et l'acquéreur au paiement de celles relatives aux années postérieures.

Au cas où, malgré la publication des présentes, l'avertissement continuerait à être établi au nom du vendeur, celui-ci s'oblige à le transmettre sans délai à l'acquéreur afin que ce dernier en acquitte le montant.

Concernant ceux relatifs à l'année en cours dont le vendeur est légalement tenu, l'acquéreur s'oblige à rembourser sans délai au vendeur le prorata qui lui incombe sur présentation de l'avertissement.

Servitudes - L'acquéreur souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever le bien vendu, sauf à s'en défendre et à profiter en retour de celles actives, le tout s'il en existe, à ses risques et périls.

ORIGINE DE PROPRIETE

* *La parcelle cadastrée sous le numéro 281 de la section C :*

Cette parcelle appartient pour un quart en usufruit à Mme veuve et pour le surplus à Messieurs par suite des faits et actes suivants :

Précédemment, ladite parcelle appartenait en propre à Monsieur .

ci-après nommé, pour lui avoir été attribué avec d'autres, en pleine propriété, aux termes d'un acte reçu par , notaire à le 18 juillet 1962, contenant :

A) Donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme cultivatrice veuve non remariée de Monsieur à:

-Monsieur sus nommé
-Madame épouse de Monsieur
, demeurant à
Ses deux enfants issus de son union avec Monsieur son époux prédécédé,
-Monsieur célibataire, demeurant à ,
-et Monsieur mineur, demeurant à , pour lequel son père Monsieur , et son frère, Monsieur se sont portés fort.
Ses deux petits enfants, venant par représentation de leur mère, Mme épouse de Monsieur , prédécédée, autre enfant des époux

De tous ses biens et droits immobiliers tant lui appartenant en propre que sur les biens ayant dépendu de la communauté et par elle recueillis dans la succession de son mari.

B) Et partage entre les donataires, tant des droits ainsi donnés que de ceux par eux recueillis dans la succession de Monsieur , cultivateur, décédé en son domicile à , le 12 mars 1960, à la survivance de son épouse et les laissant pour seuls héritiers, ainsi que le constate un acte de notoriété dressé après ledit décès par Me , Notaire sus nommé, le 28 avril 1962.
Cette donation a eu lieu sous diverses charges et conditions dont il n'y a pas lieu de se préoccuper ici, par suite du décès de la donatrice survenu en son domicile à , le 17 août 1976.
Quant au partage, il a eu lieu moyennant une soulte de mille deux cents six francs à la charge de M. , quittancée à l'acte .

Une expédition de cet acte a été publiée au 3e bureau des hypothèques de le 20 mars 1965 vol 4536 n° 33.
Et suivant acte reçu par Me notaire à le 25 juin 1970, Mr , l'un des copartageants audit acte, alors mineur, a ratifié purement et simplement le partage sus visé du 18 juillet 1962. Une expédition de cet acte a été publiée au troisième bureau des hypothèques de , le 8 juillet 1970, volume 6064 numéro 11.

Décès de Monsieur
Monsieur , en son vivant retraité, né à le 12 mai 1914, demeurant à , époux en uniques noces de Mme sus nommée, est décédé à , le 2 mai 1998,
Laissant pour recueillir sa succession :
a/ son épouse sus nommée, avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître notaire à , le 2 mars 1939, non modifié,
Attributaire, en vertu dudit contrat de mariage de la moitié des biens meubles et immeubles dépendant de la communauté, et usufruitière sa vie durant de l'autre moitié des mêmes biens .

Usufruitière légale du quart de la succession en vertu de l'art 767 du Code Civil

b/ Et dans l'ordre des descendants, sauf les droits de l'épouse survivante :

- Monsieur et
- Monsieur

Tous deux sus nommés, ses deux enfants et seuls présomptifs héritiers, issus de son union avec son épouse survivante.

Ainsi qu'il est constaté dans un acte de notoriété établi par le notaire soussigné, ce jour un instant avant les présentes.

La transmission des biens mobiliers a été constatée dans une attestation de propriété établie par Me Notaire soussigné, le 10 octobre 2000, dont une expédition a été publiée au troisième bureau des hypothèques de le 22 décembre 2000, et 22 février 2001, volume 2000P, numéro 18594.

* *La parcelle cadastrée sous le numéro 280 de la section C :*

Aux termes d'un acte de partage reçu par Me notaire à le 02 avril 1996, entre Mr sus-nommé et Mme , sans profession née à le 20 février 1937, veuve de Monsieur demeurant à château d'Arche,

Il a été attribué à Monsieur le quart en usufruit appartenant à Mme sur partie des biens objets de la présente donation, de telle façon que Monsieur s'est retrouvé seul et entier propriétaire de la parcelle objet des présentes.

Le présent partage a eu lieu moyennant le paiement d'une soulte due par Mr d'un montant de 3.000.000,00 de francs stipulé payable :

- à concurrence de 500.000,00 francs au plus tard à l'expiration du 6ème mois à compter des présentes,
- à concurrence du surplus, soit 2.500.000,00 francs au plus tard dans le délai d'un an à compter du 29/06/1996.

Précision étant ici faite que toutes les sommes dues en vertu des présentes, seront productives d'intérêts au taux de 4%, par an, à compter du 7ième mois, à compter des présentes et qu'en cas de non paiement d'une année entière d'intérêts, les intérêts échus se capitaliseront et produiront eux-même des intérêts, aux mêmes taux et conditions.

Une expédition de cet acte a été publiée au troisième bureau des hypothèques de , le 23 avril 1996, volume 1996P, numéro 456.

REMISE DE TITRES

Il n'est fait la remise d'aucune pièce ni titre de propriété antérieurs, à l'acquéreur, qui pourra s'en faire délivrer à ses frais, tous extraits, copies ou expéditions comme étant subrogé dans tous les droits du vendeur.

PUBLICITE FONCIERE

POUVOIRS

Tous pouvoirs nécessaires pour produire à Monsieur le Conservateur des Hypothèques compétent, les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir sont consentis à tout clerc de l'étude.

INFORMATION DE L'ACQUEREUR SUR LE DROIT DE LA CONSTRUCTION

L'acquéreur reconnaît avoir été informé par le Notaire soussigné, dans le cadre de la construction qu'il se propose d'effectuer :

1°) De l'obligation, imposée par l'article L.111-30 du Code de la construction et de l'habitation, ci-après reproduit, de souscrire avant l'ouverture de chantier, une assurance garantissant en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs, au sens de l'article 1792-1 du Code civil.

"Art. L. 111-30. - Toute personne physique ou morale qui, agissant en qualité de propriétaire de l'ouvrage, de vendeur ou de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, fait réaliser des travaux de bâtiment, doit souscrire avant l'ouverture du chantier, pour son compte ou pour celui des propriétaires successifs, une assurance garantissant, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs au sens de l'article 1792-1 du Code civil reproduit à l'article L. 111-14, les fabricants et importateurs ou le contrôleur technique sur le fondement de l'article 1792 du même code, reproduit à l'article L. 111-13.

Cette assurance prend effet après l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement visé à l'article 1792-6 du Code civil reproduit à l'article L. 111-19. Toutefois, elle garantit le paiement des réparations nécessaires lorsque:

Avant la réception, après mise en demeure restée infructueuse, le contrat de louage d'ouvrage conclu avec l'entrepreneur est résilié pour inexécution, par celui-ci, de ses obligations;

Après la réception, après mise en demeure restée infructueuse, l'entrepreneur n'a pas exécuté ses obligations.

Toute entreprise d'assurance agréée dans les conditions fixées par l'article L. 321-1 du Code des assurances même si elle ne gère pas les risques régis par les articles L. 241-1 et L. 241-2 de ce code, reproduits aux articles L. 111-28 et L. 111-29, est habilitée à prendre en charge les risques prévus au présent article."

2°) De l'obligation d'affichage du permis de construire sur le terrain de manière visible de l'extérieur, et ce, dès la notification d'octroi et pendant tout la durée du chantier, conformément à l'article R. 421-39 du Code de l'urbanisme.

3°) Que le délai de recours contentieux à l'encontre du permis de construire court

à l'égard des tiers, conformément aux dispositions de l'article R. 490-7 du Code de l'urbanisme, à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

a) le premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du permis de construire ou des pièces mentionnées au premier ou au second alinéa de l'article R. 421-39 ;

b) le premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage en mairie du permis de construire ou des pièces mentionnées au troisième alinéa de l'article R. 421-39 ;

4°) Que l'obligation de souscrire une assurance-incendie s'impose dès la mise hors d'eau des constructions.

5°) De l'obligation imposée par l'article 1406 du Code général des impôts, de porter les constructions nouvelles à la connaissance de l'administration dans les quatre-vingt-dix jours de leur réalisation définitive.

SITUATION HYPOTHECAIRE

La conservation des hypothèques a délivré à la date du 06 mai 2002, un état ne révélant l'existence d'aucune inscription sur l'immeuble vendu.

MARCHE IMMOBILIER DES NOTAIRES (M.I.N.)

L'acquéreur requiert le notaire soussigné d'inscrire la mutation du bien immobilier qu'il vient d'acquérir, à la banque des données de références des transactions immobilières et de fournir à cette banque les éléments d'information nécessaires à cette inscription, hors de toute information sur les personnes.

Au cas où cette transaction ferait l'objet d'un redressement de la part de l'administration fiscale, le notaire soussigné se tient à la disposition de l'acquéreur pour lui fournir à ses frais, des références de biens immobiliers déjà inscrits au fichier et de nature similaire au bien en cause, pour permettre à cet acquéreur d'assurer personnellement sa défense.

Le coût de l'inscription à la banque de données, soit 7,84 Euros ou 51,43 francs T.T.C. sera supporté par l'acquéreur.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix. Elles reconnaissent avoir été informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

En outre, le Notaire soussigné affirme, qu'à sa connaissance, le présent acte n'est contredit ni modifié par aucune contre-lettre contenant une augmentation du prix.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le Notaire soussigné, certifie que l'identité complète des parties, telle qu'elle figure dans la partie normalisée du présent acte, lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE, rédigé sur SEIZE pages,
La partie normalisée comprenant HUIT pages,
Fait et passé à
En l'étude du Notaire soussigné,
Les jour, mois et an susdits,
Et, après lecture faite, les parties ont signé avec le Notaire.

Le présent acte comprenant :
renvoi:néant
mot nul:néant
ligne nulle:néant
blanc barré:néant
chiffre rayé:néant
Suivent les signatures :
et

POUR EXPEDITION, établie sur seize pages, sans renvoi ni mot nul, certifiée conforme à l'original et dûment collationnée par le notaire associé soussigné.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

33079

Vos références

Numéro fiscal :
Référence de l'avis :
Numéro de contrat de prélèvement :
RUM* :
Numéro de propriétaire :

Débiteur(s) légal(aux) :

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

** Référence Unique de Mandat*

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER **67,00 €**

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières	307,00 €
Acomptes mensuels versés	240,00 €

Compte à débiter :

Prochaines échéances 2017 :
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	30,00 €
16 OCTOBRE 2017	37,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2018	30,00 €	15 JUIN	2018	30,00 €
15 FEVRIER	2018	30,00 €	16 JUILLET	2018	30,00 €
15 MARS	2018	30,00 €	16 AOUT	2018	30,00 €
16 AVRIL	2018	30,00 €	17 SEPTEMBRE	2018	30,00 €
15 MAI	2018	30,00 €	15 OCTOBRE	2018	30,00 €

Vos démarches

Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇨ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇨ Par téléphone : 0 811 70 68 00* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H

⇨ Par courrier : Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance
CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇨ Sur place : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LANGON - S.A.I.D. LANGON
70 CRS DU GENERAL LECLERC - 33213 LANGON CEDEX

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : 33 GIRONDE

Commune : 504 A SAUTERNES

Propriétés bâties

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	16,70 %	%	0,04 %	17,46 %	%	%	%	
Taux 2017	16,70 %	%	0,07 %	17,46 %	%	%	%	
Adresse								
Base ⓘ	868		868	868				
Cotisation	145		1	152				
Cotisation lissée ⓘ								
Adresse								
Base ⓘ								298
Cotisation								
Cotisation lissée ⓘ								
Cotisations								
2016	144		-	151				
2017	145		1	152				
Cotisation totale ⓘ	145		1	152				
Variation ⓘ	+0,69 %	%	%	+0,66 %	%	%	%	298

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2016								
2017								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

	Dégrèvement jeunes agriculteurs	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles
...at »					
...lectivité »					

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	9
Dégrèvement « Habitation principale »	
Dégrèvement JA « état »	
Dégrèvement JA « Collectivité »	
Montant de votre impôt :	307

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

Vos références

N° fiscal (vous) :

Référence de l'avis :

Identification de votre imposition :
Département :

Commune :

Lieu d'imposition :

Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

33079

Votre situation

MONTANT A PAYER
Au plus tard le **15/11/2017** **335,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation	197,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public	138,00 €

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »)

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/11/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts fiscales
		S	19143	2,00 6

TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	1735		1735			
Valeur locative moyenne	2353		2486			
ABATTEMENTS - Général à la base			8 % 356			
- Personne(s) à charge - Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)	10 % 235		16 % 676			
- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		25 %			
- Spécial à la base						
- Spécial handicapé	0 %		0 %			
Base nette d'imposition	1500		703			Total des cotisations 195
Taux d'imposition 2017	9,21 %		8,09 %	0 %		
Cotisations 2017	138		57			
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	9,21 %		8,04 %			
Rappel cotisations 2016	138		57			
Variation en valeur	0		0			
Variation en pourcentage	0 %		0 %			

Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI
- Général à la base					
- Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)					
- Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)					
- Spécial à la base					

EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017						
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 2
(a) Cotisations	197	197	0	0 %	Prélèvements : - pour base élevée - sur rés. secondaires	
(b) Allégements					Plafonnement selon le revenu	
(c) = (a) – (b) Somme à payer	197	197	0	0 %		

LOCAUX TAXES : NOMBRE 1			REGIME P			
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
14,21 % Cotisation référence 2000	S040654286V	Maison		H	1735	**Montant de votre impôt** 197

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017	138

Vous occupiez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.

Vos démarches

⇨ Sur impots.gouv.fr :	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
⇨ Par courriel :	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
⇨ Par téléphone :	0 811 70 66 00* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
⇨ Par courrier :	Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69530 34960 MONTPELLIER CEDEX2 Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
⇨ Sur place :	Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :

(Service 0,06 € / min + prix appel)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2016

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur **impots.gouv.fr/verifavis**

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal :

N° d'accès en ligne :
Revenu fiscal de référence :

Référence de l'avis :

Adresse d'imposition au 01/01/2017 :

Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :

33079

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT **0 €**

Vos démarches

- **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- **Par téléphone :** 0 811 70 66 00* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
- **Par courrier :** Votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 11/03/2018

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

Situation du foyer	Cas particulier	Résidence exclusive : Enfants mineurs ou handicapés	Résidence exclusive : Dont enfants handicapés	Résidence alternée : Enfants mineurs ou handicapés	Résidence alternée : Dont enfants handicapés	Enfants majeurs célibataires	Enfants majeurs	Personnes invalides handicapées	Nombre de parts
C	T	1							2.0

Dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, vous trouverez l'ensemble des informations qui vous concernent personnellement.

Vous pourrez également effectuer vos démarches et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Total des salaires et assimilés [2]	21396			
Déduction 10% ou frais réels	- 2140			
Salaires, pensions, rentes nets	19256			19256
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés			2	
Revenus de capitaux mobiliers imposables [7]				1
Revenu brut global				**19257**
CSG déductible				- 115
Revenu imposable				**19142**
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				0
Impôt sur le revenu net avant corrections				**0**
Montant net de votre imposition				0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net	0

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25]	**19143**
Informations indiquées pour mémoire	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible [19]	2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2016

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2015

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur **impots.gouv.fr/verifavis**

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

33079

Vos références

Pour accéder à votre espace Particulier
Numéro fiscal :

N° de déclarant en ligne :
Revenu fiscal de référence :

Référence de l'avis :
Numéro de contrat de prélèvement :
RUM* :
Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT À PAYER	**348,00 €**
Détail du montant à payer	
Montant de votre impôt sur le revenu et de vos prélèvements sociaux*	348,00 €
Acomptes mensuels versés	0,00 €

*Le détail du montant de votre impôt sur le revenu et de vos prélèvements sociaux est précisé page 2 et suivantes de cet avis.

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

Compte à débiter :

Vous ne pouvez plus bénéficier de la mensualisation en 2016.
La somme à payer devra être réglée avant le 15 09 2016
Vous recevrez un avis d'arrêt des prélèvements vous informant des majorations encourues.

AVIS D'ÉCHÉANCES 2017

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux seront les suivants :

Sans objet

AVIS D'IMPÔT 2016 — Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2015

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Total des salaires et assimilés [2]	20534			
Déduction 10% ou frais réels	- 2053			
Salaires, pensions, rentes nets	18481			18481
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés			3	
Revenus de capitaux mobiliers imposables [7]				2
Revenus fonciers nets				2250
Revenu brut global				**20733**
CSG déductible				- 459
Revenu imposable				**20274**
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				122
Décote				- 122
Impôt sur le revenu net avant corrections				**0**
Impôt total avant crédits d'impôt			**0**	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	**Montant déclaré**		**Montant retenu**	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	1		1	- 1
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				- 1

Suite en page suivante >>>

Situation du foyer	Cas particulier	Résidence exclusive : Enfants mineurs ou handicapés	Résidence exclusive : Dont enfants handicapés	Résidence alternée : Enfants mineurs ou handicapés	Résidence alternée : Dont enfants handicapés	Enfants majeurs célibataires	Enfants mariés	Personnes recueillies handicapées	Nombre de parts
C	T	1							2.0

AVIS D'IMPÔT 2016 — Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2015

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus	CSG	CRDS	PREL SOC CONT ADD PREL SOL	CONTRIB SALARIALE
Revenus fonciers nets [45]	2250	2250	2250	
BASE IMPOSABLE	2250	2250	2250	
Taux de l'imposition	8,20%	0,50%	6,80%	
Montant de l'imposition	185	11	153	

Total des prélèvements sociaux nets **349**

Pour information :
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine [49] pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2016 115

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER **348**

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25] **20275**

Informations indiquées pour mémoire

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible [19] 3

Suite en page suivante >>>

Vos démarches

- ⇨ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇨ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇨ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel ; 0 810 012 034* - Courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
  - Courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
  Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
  Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇨ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :

** (Service 0,06 € / min + prix appel)*

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2016, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2017 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2014	14630	14630
Plafond non utilisé pour les revenus de 2013	3637	3637
Plafond non utilisé pour les revenus de 2014	+ 3703	+ 3703
Plafond non utilisé pour les revenus de 2015	+ 3755	+ 3755
Plafond calculé sur les revenus de 2015	+ 3804	+ 3804
Plafond pour les cotisations versées en 2016	= 14899	= 14899

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, faites votre réclamation depuis votre espace Particulier sur **impots.gouv.fr** ou par courrier à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2018 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1, R*196-1, R*196-3 du livre des procédures fiscales).

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

Relevé de compte

cetelem

PLUS RESPONSABLES, ENSEMBLE

FEVRIER 2018

Mes coordonnées

CETELEM
SERVICE CLIENT
95908 CERGY PONTOISE CEDEX 9

0 820 009 900 Service 0,12 €/min + prix appel

www.cetelem.fr
(coût de connexion variable selon opérateur)

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

Mes informations

Situation de mon crédit renouvelable au : 21/02/18

Mes utilisations ordinaires
Formule de remboursement : 60 mois maximum
Mensualité d'alerte : activez-la sur votre Espace personnel

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable : de 0 € à 3 000,00 € : 20,75% ; de 3 000,01 € à 6 000,00 € : 12,66% ; + de 6 000,00 € : 5,84%.

Mes références bancaires

Date d'ouverture du crédit : 14/11/2011
Mes remboursements du 22/01/18 au 21/02/18 : 195,00 €
Mes remboursements depuis avril 2017 : 1 812,00 € dont 942,92 € de capital amorti, 404,49 € d'intérêts et 464,59 € de frais divers (assurances, ...).

Programme de fidélité magasin	0 point au 21/02/2018

Mon crédit

Montant maximum consenti	8000,00 €
Montant disponible pour de nouvelles utilisations et achats	452,97 €

Mes utilisations hors achats comptant

Montant restant dû au 21/02/18	7547,03 €
Estimation du nombre de mensualités restant dues(1)	56
Précédent montant restant dû au 22/01/18	7664,52 €
>> Prochain prélèvement le 10/03/18	**195,00 €**
Mensualité pour les utilisations ordinaires dont 32,70 € d'intérêts (taux journalier 0.0156%) et 44,81 € d'assurance.	195,00 €

(1) Calcul du nombre de mensualités restant dues pour parvenir au remboursement intégral du crédit renouvelable utilisé, établi sur la base du montant des dernières mensualités
> Je peux demander à tout moment la réduction de mon crédit renouvelable, la suspension de mon droit à l'utiliser ou la résiliation de mon contrat.
> Je peux payer comptant tout ou partie du montant restant dû sans me limiter au paiement de la mensualité.
Ma référence unique de prélèvement SEPA (RUM) : SF00-441613678851002013 - N° Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR17ZZZ100293
Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance - Etablissement de Crédit - S.A au capital de 529 548 810 €
Siège social : 1, Boulevard Haussmann 75 318 Paris Cedex 09 - 542 097 902 RCS Paris - N° ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr).

%%SW2 - 99999999N - FBILCPW/SERIER - 004000

Informations :
Le : 21/02/18

Vous n'avez pas d'informations ce mois-ci.

» Mon mode de paiement comptant : débit différé

» Détail de mes opérations

› Précédent montant restant dû au 22/01/18 : 7664,52 €
› Nouveau montant restant dû au 21/02/18 :
- Montant restant dû hors achats comptant : 7547,03 €

Date opération	Date de valeur	Relevé des opérations	Débit	Crédit
		Montant restant dû au 22/01/18	**7 664,52 €**	
10/02/18	10/02/18	PRELEVEMENT DE LA MENSUALITE A CREDIT		195,00 €
21/02/18		INTERETS AU TAUX JOURNALIER DE 0,0156%	32,70 €	
21/02/18		ASSURANCE DECES - MALADIE - CHOMAGE	44,81 €	
21/02/18		CAPITAL AMORTI DU MOIS 112,78 €		
		Montant restant dû au 21/02/18	**7 547,03 €**	

Les utilisations de mon crédit renouvelable *

Les demandes de financement, les utilisations spéciales et les retraits d'espèces sont payables à crédit en plusieurs mensualités par prélèvement sur mon compte bancaire, à la date indiquée en page 1.

Les achats ou paiements par carte sont payables au comptant ou à crédit :
> Si j'ai choisi de régler au comptant (ou en l'absence de choix de ma part), ces achats sont payables selon le mode de paiement comptant en cours sur mon compte de crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Le paiement de mes achats au comptant immédiat s'opère par prélèvement sur mon compte bancaire au plus tôt à l'issue d'un délai de 3 jours calendaires suivant l'achat, En cas de paiement comptant différé, le montant de mes achats sera prélevé en totalité et en une seule fois sur mon compte bancaire, à la date indiquée en page 1.
NB : si le montant total de mes achats au comptant différé est inférieur à 3€, aucun prélèvement ne sera effectué. Je devrai effectuer un règlement par chèque avant la date indiquée en page 1, accompagné du talon d'identification ci-dessus.
Si le règlement du montant de mes achats au comptant (immédiat ou différé) n'est pas honoré, ce montant ne constituera pas un impayé mais une utilisation de mon crédit renouvelable (dans la limite du montant disponible). Son remboursement sera alors intégré dans mes prochaines mensualités le mois suivant celui du non règlement.

➡ En cas de paiement comptant différé, je peux changer d'avis et opter pour un règlement à crédit de tout ou partie de mes achats sur mon Espace Personnel ou en contactant mon conseiller, avant la date indiquée en page 1. Leur remboursement sera alors intégré dans mes prochaines mensualités à compter de la réception de mon prochain relevé de compte.
> Si j'ai choisi de régler à crédit au moment du paiement, ces achats sont payables en plusieurs mensualités. Leur remboursement est intégré dans la mensualité qui sera prélevée à la date indiquée en page 1 et dans mes mensualités à venir.

Les paiements auprès des commerçants agréés Aurore et les retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets affichant le logo Aurore situés en France Métropolitaine, peuvent être effectués dans la limite du montant du crédit renouvelable. Opérations de retrait gratuites dès 101 €. Pour tout montant inférieur, la tarification est de 1 € par retrait. Retrait maximum : 300 € par jour et 600 € sur une période de 7 jours glissants.

* Dans la limite du montant disponible

Relevé de compte Cetelem

PLUS RESPONSABLES, ENSEMBLE

FEVRIER 2018

Mes coordonnées

CETELEM
SERVICE CLIENT
95908 CERGY PONTOISE CEDEX 9

0 820 009 900 Service 0,14 €/min + prix appel

www.cetelem.fr
(coût de connexion variable selon opérateur)

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

Mes informations

Situation de mon crédit renouvelable au : 23/02/18

Mes utilisations ordinaires
Formule de remboursement : 60 mois maximum
Mensualité d'alerte : activez-la sur votre Espace personnel

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable : de 0 € à 3 000,00 € : 20,75% ; de 3 000,01 € à 6 000,00 € : 12,86% ; + de 6 000,00 € : 5,84%.

Mes références bancaires

Date d'ouverture du crédit : 30/01/2012
Mes remboursements du 24/01/18 au 23/02/18 : 111,00 €
Mes remboursements depuis janvier 2018 : 111,00 € dont 29,63 € de capital amorti, 33,97 € d'intérêts et 47,40 € de frais divers (assurances, ...).

Programme de fidélité Cetelem — **1200 points** au 23/02/2018

Mon crédit

Montant maximum consenti	**4000,00 €**
Montant disponible pour de nouvelles utilisations et achats	**0,00 €**

Mes utilisations hors achats comptant

Montant restant dû au 23/02/18	4029,52 €
Estimation du nombre de mensualités restant dues(1)	59
Précédent montant restant dû au 24/01/18	4080,52 €
>> Prochain prélèvement le 10/03/18	**111,00 €**
Mensualité pour les utilisations ordinaires dont 36,48 € d'intérêts (taux journalier : 0,0332%) et 23,52 € d'assurance.	111,00 €

(1) Calcul du nombre de mensualités restant dues pour parvenir au remboursement intégral du crédit renouvelable utilisé, établi sur la base du montant des dernières mensualités

- Je peux demander à tout moment la réduction de mon crédit renouvelable, la suspension de mon droit à l'utiliser ou la résiliation de mon contrat.
- Je peux payer comptant tout ou partie du montant restant dû sans me limiter au paiement de la mensualité.

Ma référence unique de prélèvement SEPA (RUM) : SF00-4416136788610020I3 - N° Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR17ZZZ100293
Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance - Etablissement de Crédit - S.A au capital de 529 548 810 €
Siège social : 1, Boulevard Haussmann 75 318 Paris Cedex 09 - 542 097 902 RCS Paris - N° ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr).

Informations :
Le : 23/02/18

Vous n'avez pas d'informations ce mois-ci.

Détail de mes opérations

- Précédent montant restant dû au 24/01/18 : 4080,52 €
- Nouveau montant restant dû au 23/02/18 :
  - Montant restant dû hors achats comptant : 4029,52 €

Date opération	Date de valeur	Relevé des opérations	Débit	Crédit
		Montant restant dû au 24/01/18	**4 080,52 €**	
10/02/18	10/02/18	PRELEVEMENT DE LA MENSUALITE A CREDIT		111,00 €
23/02/18		INTERETS AU TAUX JOURNALIER DE 0,0332%	36,48 €	
23/02/18		ASSURANCE DECES - MALADIE	23,52 €	
23/02/18		CAPITAL AMORTI DU MOIS 29,63 €		
		Montant restant dû au 23/02/18	**4 029,52 €**	

%%SW1 %%SW2 99999999N EBILCAW/SERIEB 01NMSN 003000

Les utilisations de mon crédit renouvelable.

- **J'ai signé une autorisation de prélèvement** : ma mensualité est prélevée sur mon compte bancaire ou postal. Je n'ai rien à faire.
- Je règle par chèque :
  - o pour une utilisation ordinaire, je joins mon N° de compte à mon chèque. Ce N° est indiqué sur la 1ère page de mon relevé.
  - o pour une utilisation spéciale, je joins la référence de mon utilisation spéciale à mon chèque. Cette référence est indiquée sur la page 2 de mon relevé.

Financo

VOTRE RELEVE DE COMPTE

au 22 février 2018

F.K.A
0018
0007024

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

VOS CONTACTS

Votre Espace Client :
www.financo.fr, rubrique "votre espace client"

Votre Conseiller :
09 69 32 35 58
(de 9h à 19h, le samedi de 9h à 16h)

Votre Service Client :
clientele@financo.fr

FINANCO VOUS INFORME

VOS PROCHAINES ECHEANCES

DATE	LIBELLE	MONTANT

SOMMES EXIGIBLES (échéance(s) + retard éventuel)	73,30 €	ESTIMATION DU NOMBRE DE MENSUALITES RESTANT DUES(1)	16

(1) Estimation du nombre de mensualités restant dues pour parvenir au remboursement intégral du montant effectivement emprunté, établie en fonction des conditions de remboursement convenues.

Depuis le dernier renouvellement de votre contrat vous avez remboursé 293,20 € en capital et 0,00 € au titre des intérêts et frais

VOTRE BAREME DE REMBOURSEMENT :

Tranches d'encours	De	0,01 €
	à	1 500,00 €
Durée de remboursement		35 mois

TAEG annuel minimum : 5,85% (0,01558%/jour) ; TAEG annuel maximum : 19,92% (0,04978%/jour) en vigueur au 22/02/2018.
Vous avez la possibilité de demander à tout moment la réduction de votre Crédit Renouvelable, la suspension de votre droit à l'utiliser ou la résiliation de votre contrat. Dans ce dernier cas, vous êtes tenu de rembourser aux conditions de votre contrat en vigueur à la date de la résiliation, le montant du crédit déjà utilisé. Vous pouvez à tout moment payer comptant tout ou partie du montant restant dû, sans vous limiter au montant de la seule dernière échéance.

POUR NOUS ECRIRE : Financo - DRC - CS 30001 - 29828 Brest Cedex 9

Profitez de votre offre promo !

Pour toutes vos utilisations, bénéficiez d'un TAEG fixe à :

5,90 % pendant 6 mois

Appelez vite au 09 69 32 31 70 > Précisez votre code offre : 09476

Offre valable jusqu'au 2 avril 2018

DEMANDE DE VIREMENT

☐ Oui, je souhaite recevoir un virement de 327 €
☐ Je préfère un montant de : ..... € (minimum 150 €)
☐ Je souhaite un montant supérieur à mon disponible.
dans ce cas, je recevrai un avenant à mon contrat sous réserve d'acceptation par Financo

Emis le 21/02/2018 Ref: XRELPRES

GE Money Bank

Date d'édition : 07/03/2017

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL

Dossier : 35519009102

Référence emprunteur : 00000000276699

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

Nominal : 69 251,11 EUR

AVERTISSEMENT :

Ce tableau présente les conditions de remboursement de votre crédit depuis le déblocage des fonds.
Nous vous rappelons que compte tenu de la variation du taux d'intérêt, les conditions de remboursement à venir ne peuvent être établies avec exactitude. En conséquence, pour les mois à venir, ce tableau d'amortissement est établi sur l'hypothèse du taux d'intérêt appliqué à votre contrat au jour de l'établissement de ce document.
En conséquence, les informations du présent tableau ne sont valables que jusqu'à la prochaine variation du taux d'intérêt.
A compter du terme n° 15, les informations financières sont calculées à titre indicatif sur la base d'un taux d'intérêt artificiellement figé à 3.8230 %.

N° Terme	Date de l'échéance	Taux d'intérêt	Montant de l'échéance	Composition de l'échéance				Sommes restant dues		
				Capital amorti	Intérêts	Commission d'engagement	Cotisation d'assurance groupe	Capital restant dû	Intérêts différés restant dus	Montant total restant dû
1	05/01/2016	5.3000	473,88	252,66	221,22			68 938,45		68 998,65
2	05/02/2016	5.3000	558,52	253,78	304,74			68 744,67		68 744,67
3	05/03/2016	5.3000	558,52	254,90	303,62			68 489,77		68 489,77
4	05/04/2016	5.3000	558,52	256,02	302,50			68 233,75		68 233,75
5	05/05/2016	5.3000	558,52	257,15	301,37			67 976,60		67 976,60
6	05/06/2016	5.3000	558,52	258,29	300,23			67 718,31		67 718,31
7	05/07/2016	5.3000	558,52	259,43	299,09			67 458,88		67 458,88
8	05/08/2016	5.3000	558,52	260,58	297,94			67 198,30		67 198,30
9	05/09/2016	5.3000	558,52	261,73	296,79			66 936,57		66 936,57
10	05/10/2016	5.3000	558,52	262,88	295,64			66 673,69		66 673,69
11	05/11/2016	5.3000	558,52	264,04	294,48			66 409,65		66 409,65
12	05/12/2016	5.3000	558,52	265,21	293,31			66 144,44		66 144,44
13	05/01/2017	3.8220	558,52	347,85	210,67			65 736,59		65 795,59
14	05/02/2017	3.8260	558,52	348,74	209,78			65 447,85		65 447,85
15	05/03/2017	3.8240	558,52	349,96	208,56			65 097,89		65 097,89
16	05/04/2017	3.8230	558,52	351,13	207,39			64 746,76		64 746,76
17	05/05/2017	3.8230	558,52	352,25	206,27			64 394,51		64 394,51
18	05/06/2017	3.8230	558,52	353,37	205,15			64 041,14		64 041,14
19	05/07/2017	3.8230	558,52	354,50	204,02			63 686,64		63 686,64
20	05/08/2017	3.8230	558,52	355,62	202,90			63 331,02		63 331,02
21	05/09/2017	3.8230	558,52	356,76	201,76			62 974,26		62 974,26
22	05/10/2017	3.8230	558,52	357,89	200,63			62 616,37		62 616,37
23	05/11/2017	3.8230	558,52	359,03	199,49			62 257,34		62 257,34
24	05/12/2017	3.8230	558,52	360,18	198,34			61 897,16		61 897,16
25	05/01/2018	3.8230	558,52	361,33	197,19			61 535,83		61 535,83
26	05/02/2018	3.8230	558,52	362,48	196,04			61 173,35		61 173,35
27	05/03/2018	3.8230	558,52	363,63	194,89			60 809,72		60 809,72
28	05/04/2018	3.8230	558,52	364,79	193,73			60 444,93		60 444,93
29	05/05/2018	3.8230	558,52	365,95	192,57			60 078,98		60 078,98
30	05/06/2018	3.8230	558,52	367,12	191,40			59 711,86		59 711,86
31	05/07/2018	3.8230	558,52	368,29	190,23			59 343,57		59 343,57
32	05/08/2018	3.8230	558,52	369,46	189,06			58 974,11		58 974,11
33	05/09/2018	3.8230	558,52	370,64	187,88			58 603,47		58 603,47
34	05/10/2018	3.8230	558,52	371,82	186,70			58 231,65		58 231,65
35	05/11/2018	3.8230	558,52	373,00	185,52			57 858,65		57 858,65
36	05/12/2018	3.8230	558,52	374,19	184,33			57 484,46		57 484,46
37	05/01/2019	3.8230	558,52	375,38	183,14			57 109,08		57 109,08
38	05/02/2019	3.8230	558,52	376,58	181,94			56 732,50		56 732,50
39	05/03/2019	3.8230	558,52	377,78	180,74			56 354,72		56 354,72
40	05/04/2019	3.8230	558,52	378,98	179,54			55 975,74		55 975,74

GE Money Bank • S.A. au capital de [illegible] € • www.gemoneybank.fr
Siège Social Tour Europlaza • 92063 PARIS LA DEFENSE CEDEX • [illegible]
Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 392 [illegible]
En cas d'appel relatif à la bonne exécution de votre contrat [illegible] de réclamation.

GE Money Bank

N° de dossier : 35519008102

41	05/05/2019	3,8230	558,52	380,19	178,33		55 595,55		55 595,55
42	05/06/2019	3,8230	558,52	381,40	177,12		55 214,15		55 214,15
43	05/07/2019	3,8230	558,52	382,62	175,90		54 831,53		54 831,53
44	05/08/2019	3,8230	558,52	383,84	174,68		54 447,69		54 447,69
45	05/09/2019	3,8230	558,52	385,06	173,46		54 062,63		54 062,63
46	05/10/2019	3,8230	558,52	386,29	172,23		53 676,34		53 676,34
47	05/11/2019	3,8230	558,52	387,52	171,00		53 288,82		53 288,82
48	05/12/2019	3,8230	558,52	388,75	169,77		52 900,07		52 900,07
49	05/01/2020	3,8230	558,52	389,99	168,53		52 510,08		52 510,08
50	05/02/2020	3,8230	558,52	391,23	167,29		52 118,85		52 118,85
51	05/03/2020	3,8230	558,52	392,48	166,04		51 726,37		51 726,37
52	05/04/2020	3,8230	558,52	393,73	164,79		51 332,64		51 332,64
53	05/05/2020	3,8230	558,52	394,98	163,54		50 937,66		50 937,66
54	05/06/2020	3,8230	558,52	396,24	162,28		50 541,42		50 541,42
55	05/07/2020	3,8230	558,52	397,50	161,02		50 143,92		50 143,92
56	05/08/2020	3,8230	558,52	398,77	159,75		49 745,15		49 745,15
57	05/09/2020	3,8230	558,52	400,04	158,48		49 345,11		49 345,11
58	05/10/2020	3,8230	558,52	401,31	157,21		48 943,80		48 943,80
59	05/11/2020	3,8230	558,52	402,59	155,93		48 541,21		48 541,21
60	05/12/2020	3,8230	558,52	403,88	154,64		48 137,33		48 137,33
61	05/01/2021	3,8230	558,52	405,16	153,36		47 732,17		47 732,17
62	05/02/2021	3,8230	558,52	406,45	152,07		47 325,72		47 325,72
63	05/03/2021	3,8230	558,52	407,75	150,77		46 917,97		46 917,97
64	05/04/2021	3,8230	558,52	409,05	149,47		46 508,92		46 508,92
65	05/05/2021	3,8230	558,52	410,35	148,17		46 098,57		46 098,57
66	05/06/2021	3,8230	558,52	411,66	146,86		45 686,91		45 686,91
67	05/07/2021	3,8230	558,52	412,97	145,55		45 273,94		45 273,94
68	05/08/2021	3,8230	558,52	414,28	144,24		44 859,66		44 859,66
69	05/09/2021	3,8230	558,52	415,60	142,92		44 444,06		44 444,06
70	05/10/2021	3,8230	558,52	416,93	141,59		44 027,13		44 027,13
71	05/11/2021	3,8230	558,52	418,26	140,26		43 608,87		43 608,87
72	05/12/2021	3,8230	558,52	419,59	138,93		43 189,28		43 189,28
73	05/01/2022	3,8230	558,52	420,93	137,59		42 768,35		42 768,35
74	05/02/2022	3,8230	558,52	422,27	136,25		42 346,08		42 346,08
75	05/03/2022	3,8230	558,52	423,61	134,91		41 922,47		41 922,47
76	05/04/2022	3,8230	558,52	424,96	133,56		41 497,51		41 497,51
77	05/05/2022	3,8230	558,52	426,32	132,20		41 071,19		41 071,19
78	05/06/2022	3,8230	558,52	427,67	130,85		40 643,52		40 643,52
79	05/07/2022	3,8230	558,52	429,04	129,48		40 214,48		40 214,48
80	05/08/2022	3,8230	558,52	430,40	128,12		39 784,08		39 784,08
81	05/09/2022	3,8230	558,52	431,77	126,75		39 352,31		39 352,31
82	05/10/2022	3,8230	558,52	433,15	125,37		38 919,15		38 919,16
83	05/11/2022	3,8230	558,52	434,53	123,99		38 484,63		38 484,63
84	05/12/2022	3,8230	558,52	435,91	122,61		38 048,72		38 048,72
85	05/01/2023	3,8230	558,52	437,30	121,22		37 611,42		37 611,42
86	05/02/2023	3,8230	558,52	438,70	119,82		37 172,72		37 172,72
87	05/03/2023	3,8230	558,52	440,09	118,43		36 732,63		36 732,63
88	05/04/2023	3,8230	558,52	441,50	117,02		36 291,13		36 291,13
89	05/05/2023	3,8230	558,52	442,90	115,62		35 848,23		35 848,23
90	05/06/2023	3,8230	558,52	444,31	114,21		35 403,92		35 403,92
91	05/07/2023	3,8230	558,52	445,73	112,79		34 958,19		34 958,19
92	05/08/2023	3,8230	558,52	447,15	111,37		34 511,04		34 511,04
93	05/09/2023	3,8230	558,52	448,57	109,95		34 062,47		34 062,47
94	05/10/2023	3,8230	558,52	450,00	108,52		33 612,47		33 612,47
95	05/11/2023	3,8230	558,52	451,44	107,08		33 161,03		33 161,03
96	05/12/2023	3,8230	558,52	452,87	105,65		32 708,16		32 708,16
97	05/01/2024	3,8230	558,52	454,32	104,20		32 253,84		32 253,84
98	05/02/2024	3,8230	558,52	455,76	102,76		31 798,08		31 798,08
99	05/03/2024	3,8230	558,52	457,22	101,30		31 340,86		31 340,86
100	05/04/2024	3,8230	558,52	458,67	99,85		30 882,19		30 882,19
101	05/05/2024	3,8230	558,52	460,13	98,39		30 422,06		30 422,06
102	05/06/2024	3,8230	558,52	461,60	96,92		29 960,46		29 960,46
103	05/07/2024	3,8230	558,52	463,07	95,45		29 497,39		29 497,39
104	05/08/2024	3,8230	558,52	464,55	93,97		29 032,84		29 032,84
105	05/09/2024	3,8230	558,52	466,03	92,49		28 566,81		28 566,81
106	05/10/2024	3,8230	558,52	467,51	91,01		28 099,30		28 099,30
107	05/11/2024	3,8230	558,52	469,00	89,52		27 630,30		27 630,30
108	05/12/2024	3,8230	558,52	470,49	88,03		27 159,81		27 159,81
109	05/01/2025	3,8230	558,52	471,99	86,53		26 687,82		26 687,82
110	05/02/2025	3,8230	558,52	473,50	85,02		26 214,32		26 214,32
111	05/03/2025	3,8230	558,52	475,01	83,51		25 739,31		25 739,31

GE Money Bank – S.A. au capital de [illegible] – www.gemoneybank.fr
Siège Social Tour Europlaza – [illegible] LA DÉFENSE CEDEX – [illegible] Nanterre
Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 985 [illegible]
En cas d'appel relatif à la bonne exécution de votre contrat ou en cas de réclamation
vous pouvez nous contacter au numéro de téléphone mentionné en entête

AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 006069

Emis le : **10 octobre 2017**

284871 3979 995 1/2 1 3

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

PERIODE : **Facturation Solde 2ème Semestre 2017**

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
EAU					
Abonnement	1	73,00	4,01	5,50	73,00
Avance Abonnement	-1	36,50	-2,01	5,50	-36,50
Consommation (Consommation de 0 à 100)	100	0,83	4,57	5,50	83,00
Consommation (Consommation au delà de 100)	23	1,30	1,64	5,50	29,90
Avance sur consommation	-47,50	1,30	-3,40	5,50	-61,75
Avance sur consommation	-50	0,83	-2,28	5,50	-41,50
Préservation ressource en eau	123	0,099	0,67	5,50	12,18
Redevance pollution	123	0,32	2,16	5,50	39,36
Fonds d'harmonisation	123	0,02			2,46
Optez pour un règlement par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE - A réception de facture - ou en 6 mensualités (adhésion avant le 30 novembre et échéancier adressé en décembre pour l'année suivante) Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat du Syndicat					
		Total Hors Taxe			100,15
		Total T.V.A.			*5,36*
		Total à payer (€) :			**105,51**

Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00143 €/litres

Coût de l'abonnement: 77,01000 €

Détail T.V.A. Eau (5.5 %) 5,36

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M³
01255	02100589	Compteur vu	20/09/2016-1590	12/09/2017-1713	123

AVIVA

ATTESTATION D'ASSURANCE

DOMIFACIL
MULTIRISQUE HABITATION

Certifie que Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

est assuré(e) par contrat pour la période du 29/04/2017 au 28/04/2018

BIENS ASSURES

Adresse :

Qualité
Type habitation
Nombre de pièces
Superficie des dépendances (*) :
(*) Les dépendances situées dans un rayon de 10 km autour du bâtiment d'habitation sont garanties par le présent contrat

GARANTIES

Garanties acquises

Incendie et Evénements annexes
Catastrophes Naturelles
Tempête Grêle Neige
Dommages électriques sur bâtiment
Assistance
Détériorations immobilières
Rééquipement à neuf étendu
Pack Jardin
Dommages électriques aux appareils
Dégâts des eaux
Responsabilité civile
Bris des glaces
Protection juridique de l'Habitation
Vol
Contenu congélateur

Le Pack Jardin garanti Niveau 1

Ces garanties concernent l'Immeuble, le Mobilier

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur

Fait à le 08 Mars 2018

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

BANQUE & ASSURANCE

RELEVE N° 12 AU 02/01/2018

Votre conseiller :

Tél : 05 57 98 16 78 (appel non surtaxé)

TONALITE + 0 892 892 992
0,40/mn + coût communication
Code : 000000
SMS+6 11 10 : 000000

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

RELEVE DE VOS AVOIRS EN EUROS

Intitulé du contrat	Référence	Echéance	Solde/Encours	Valorisé au
	570287300		170,00	
	05719028734		-890,57	
	82083273937		804,05	

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
	SOLDE DEBITEUR AU 04/12/2017				1 032,97	
05/12	PRLV SEPA OCIANE	05G2ZGT	05/12	05/12	87,48	
05/12	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05GC6PH	05/12	05/12	4,55	
05/12	PRLV SEPA MY MONEY BANK	05FXD1J	05/12	05/12	558,52	
05/12	PRLV SEPA SAS MULTI IMPA	05FJHPH	05/12	05/12	17,78	
05/12	EVI FLO TAXI SALAIRE	FLF62YC	05/12	05/12		1 837,99
05/12	EVI CAF DE LA GIRONDE	FLF8GQH	05/12	05/12		109,65
05/12	CHEQUE	0500902	05/12	05/12	16,00	
07/12	VIR AUTOMATIQUE	1075978	07/12	07/12	60,00	
07/12	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05GTD7B	07/12	07/12	9,90	
07/12	PRLV SEPA SFR	05GQUV1	07/12	07/12	7,98	
07/12	CARTE 061217 CB****6563	FOM6FTC	07/12	07/12	24,20	
11/12	PRLV SEPA AVIVA ASSURANC	05HADFT	11/12	11/12	36,76	
11/12	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05HAUI6	11/12	11/12	195,00	
11/12	PRLV SEPA SFR FIXE ADSL	05H6C9S	11/12	11/12	38,39	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 100 104 Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13. Site https://www.mediateur.fnbp.fr

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 05719028734 **RELEVE N° 12 AU 02/01/2018**

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
11/12	PRLV SEPA TRES. LANGON	05HBZJV	11/12	11/12	30,08	
11/12	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05HB4F1	11/12	11/12	78,00	
11/12	PRLV SEPA BPCE Prevoyanc	05G6SBO	11/12	11/12	9,45	
11/12	CHEQUE	0500903	11/12	11/12	134,40	
11/12	CARTE 091217 CB****6563	FVE7DNT	11/12	11/12	20,10	
11/12	CARTE 081217 SC****6563	FV8J0H4	11/12	11/12	9,05	
11/12	CARTE 091217 CB****6563	FV8J0H5	11/12	11/12	30,70	
11/12	CARTE 091217 CB****6563	FV8J0H6	11/12	11/12	60,52	
11/12	CARTE 081217 CB****6563	FV8J0H7	11/12	11/12	60,35	
11/12	CARTE 081217 CB****6563	FV8J0H8	11/12	11/12	82,50	
12/12	CARTE 111217 CB****6563	FWVUQXL	12/12	12/12	20,40	
13/12	VIREMENT SEPA	LR0L6MO	12/12	12/12		200,00
13/12	CHEQUE	0500890	13/12	13/12	35,70	
13/12	CARTE 121217 CB****6563	FYJEEJZ	13/12	13/12	29,85	
13/12	CARTE 121217 CB****6563	FYJEEK0	13/12	13/12	27,20	
13/12	CHEQUE	0500904	13/12	13/12	25,70	
14/12	EVI BNP PARIBAS PERSONAL	G0B0ESC	14/12	14/12		2 000,00
14/12	VIREMENT	9509338	14/12	14/12	730,00	
14/12	CARTE 131217 CB****6563	G06XYKT	14/12	14/12	8,55	
16/12	VIREMENT DE 1788888	1467	16/12	16/12		120,00
18/12	CARTE 151217 SC****6563	G6TD5WR	18/12	18/12	6,80	
18/12	CARTE 161217 CB****6563	G6TD5WS	18/12	18/12	23,88	
18/12	CARTE 161217 CB****6563	G6TD5WT	18/12	18/12	27,50	
18/12	CARTE 161217 CB****6563	G6TD5WU	18/12	18/12	30,65	
18/12	CARTE 151217 CB****6563	G6TD5WV	18/12	18/12	33,00	
18/12	CARTE 161217 CB****6563	G6TD5WW	18/12	18/12	48,78	
19/12	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05I4TXU	19/12	19/12	9,90	
19/12	CARTE 181217 CB****6563	G8GMGLD	19/12	19/12	24,80	
19/12	CARTE 181217 CB****6563	G8GMGLE	19/12	19/12	35,30	
20/12	PRLV SEPA AUTOROUTES DU	05I7GPB	20/12	20/12	6,50	
21/12	CARTE 201217 SC****6563	GBRPVLS	21/12	21/12	18,62	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 626. Numéro d'identification intracommunautaire [illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 100 154 Avenue de France 75013 PARIS Cedex 13. Site [illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 05719028734 **RELEVE N° 12 AU 02/01/2018**

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
21/12	CARTE 201217 CB****6563	GBRPVLT	21/12	21/12	20,40	
22/12	COTIS EQUIPAGE PRIVILEGE	0016789	21/12	21/12	11,19	
22/12	VIREMENT SEPA	0442132	22/12	22/12		600,00
22/12	CARTE 211217 CB****6563	GDF9BUY	22/12	22/12	12,72	
22/12	CARTE 211217 CB****6563	GDF9BUZ	22/12	22/12	15,00	
22/12	CARTE 211217 CB****6563	GDF9BV0	22/12	22/12	71,69	
26/12	CHEQUE	0500909	26/12	26/12	88,14	
26/12	CARTE 241217 CB****6563	GK1OBZV	26/12	26/12	53,24	
26/12	CARTE 231217 CB****6563	GK1OBZW	26/12	26/12	55,20	
26/12	CARTE 231217 CB****6563	GK1OBZX	26/12	26/12	60,52	
26/12	CARTE 231217 CB****6563	GK1OBZY	26/12	26/12	60,90	
26/12	CARTE 231217 CB****6563	GK1OBZZ	26/12	26/12	70,00	
26/12	CARTE 231217 CB****6563	GK1OC00	26/12	26/12	129,99	
26/12	CARTE 161217 CB****6563	GK1OBZS	26/12	26/12	13,30	
26/12	CARTE 231217 CB****6563	GK1OBZT	26/12	26/12	27,20	
26/12	CARTE 221217 CB****6563	GK1OBZU	26/12	26/12	46,25	
27/12	CHEQUE	0500907	27/12	27/12	575,22	
27/12	PRLV SEPA EDF clients pa	05IOLCN	27/12	27/12	236,86	
27/12	CHEQUE	0500912	27/12	27/12	57,00	
27/12	CARTE 261217 CB****6563	GLOX10E	27/12	27/12	31,60	
28/12	PRLV SEPA SFR	05J61LO	28/12	28/12	34,80	
29/12	CHEQUE	0500908	29/12	29/12	78,17	
29/12	VIREMENT DE 1786098	2403	29/12	29/12		250,00
	SOLDE DEBITEUR AU 31/12/2017				360,43	
02/01	REMISE CHEQUES	0500881	29/12	03/01		150,00
02/01	CHEQUE	0500913	02/01	02/01	30,00	
02/01	CARTE 291217 CB****6563	03Z7ME5	02/01	02/01	85,04	
02/01	CARTE 291217 CB****6563	03Z7ME6	02/01	02/01	94,95	
02/01	CARTE 301217 CB****6563	03Z7ME7	02/01	02/01	174,82	
02/01	CARTE 291217 CB****6563	03Z7MDZ	02/01	02/01	17,50	
02/01	CARTE 291217 CB****6563	03Z7ME0	02/01	02/01	24,90	
02/01	CARTE 291217 CB****6563	03Z7ME1	02/01	02/01	42,50	
02/01	CARTE 301217 CB****6563	03Z7ME2	02/01	02/01	54,40	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit ; 755 501 590 RCS Bordeaux Siège Social , 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 [illegible] Numéro d'identification intracommunautaire FR[illegible] Code APE 6419 Z Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP [illegible] Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13 [illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 05719028734 — **RELEVE N° 12 AU 02/01/2018**

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
02/01	CARTE 311217 CB****6563	03Z7ME3	02/01	02/01	71,03	
02/01	CARTE 301217 CB****6563	03Z7ME4	02/01	02/01	85,00	
	TOTAL DES MOUVEMENTS				**5 125,24**	**5 287,64**
	SOLDE DEBITEUR AU 02/01/2018*				**890,57**	
	RECAPITULATIF DES FRAIS ET SERVICES BANCAIRES					
22/12	COTIS EQUIPAGE PRIVILEGE	0018789	21/12	21/12	11,19	
	TOTAL DU 05/12/2017 AU 31/12/2017				**11,19**	

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée.
- Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 05719028734 — **RELEVE N° 12 AU 02/01/2018**

DATE	DETAIL DES PRELEVEMENTS SEPA RECUS	DEBIT EUROS
05/12/2017	OCIANE	87,48
05/12/2017	BNP Paribas Personal Finance	4,55
05/12/2017	MY MONEY BANK	558,52
05/12/2017	SAS MULTI IMPACT	17,78
07/12/2017	BNP Paribas Personal Finance	9,90
07/12/2017	SFR	7,98
11/12/2017	AVIVA ASSURANCES	36,75
11/12/2017	BNP Paribas Personal Finance	195,00
11/12/2017	SFR FIXE ADSL	38,39
11/12/2017	TRES. LANGON	30,06
11/12/2017	BNP Paribas Personal Finance	78,00

À la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro [illegible] [illegible] Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 100-104 Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13. Site https://www.[illegible]

BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 05719028734 — **RELEVE N° 12 AU 02/01/2018**

DATE	DETAIL DES PRELEVEMENTS SEPA RECUS	DEBIT EUROS
11/12/2017	BPCE Prevoyance FR83ZZZ386516	9,45
19/12/2017	BNP Paribas Personal Finance FR17ZZZ100293	9,00
20/12/2017	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE FR94ZZZ007048	5,50
27/12/2017	EDF clients particuliers FR47EDF001007	236,80
28/12/2017	SFR FR44ZZZ332601	34,80

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 05719028734 — **RELEVE N° 12 AU 02/01/2018**

DATE	DETAIL DES VIREMENTS SEPA RECUS	CREDIT EUROS
05/12/2017	FLO TAXI	1 637,99
05/12/2017	CAF DE LA GIRONDE	109,65
13/12/2017	MME COLETTE DA SILVA SEABRA	200,00
14/12/2017	BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE	2 000,00

Découvert(s) autorisé(s)*:
1 800 Euros, au Taux Annuel Effectif Global (TAEG)** calculé en date du 28/12/2017 de 14,58% l'an
Vos conditions tarifaires en cas de découvert :
Taux débiteur de 13,850% l'an calculé sur la base du TBBDB de 7,600% + 6,250 points au 27/12/2017
*Pour plus de précisions, se référer aux conditions contractuelles
**TAEG indicatif calculé conformément à l'Annexe à l'article R.313-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si cette dernière est déterminée

Information à l'attention des clients particuliers :

Votre Banque Populaire est soucieuse d'apporter le meilleur service à ses clients.
Cependant si vous avez une réclamation à formuler, vous devez en premier lieu contacter votre agence ou le Service Clients.
En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir le médiateur pour les domaines relevant de sa compétence (art. L 316-1. du Code Monétaire et Financier) à l'adresse indiquée au bas de votre extrait de compte. Le médiateur recommandera une solution au litige dans un délai de trois mois à compter de sa saisine.
Votre conseiller habituel reste à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur les produits et services proposés par votre Banque. Sur simple demande, il vous remettra un exemplaire de la convention qui précise les conditions de fonctionnement de votre compte et des moyens de paiement qui lui sont rattachés, ainsi qu'une plaquette récapitulative de notre tarification.

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 620. Numéro d'identification intracommunautaire FR[illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 100-104 Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13- Site https://www.[illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

BANQUE & ASSURANCE

RELEVE N° 1 AU 02/02/2018

Votre conseiller :

Tel : 05 57 98 16 78 (appel non surtaxé)

N/057/N
01740
0068

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

A COMPTER DU 23/04/2018 LES CONDITIONS GENERALES DE VOTRE CONVENTION DE COMPTE DE DEPOT EVOLUENT. PLUS D'INFORMATION EN AGENCE OU SUR LE SITE WWW.BPACA.BANQUEPOPULAIRE.FR

RELEVE DE VOS AVOIRS EN EUROS

Intitulé du contrat	Référence	Echéance	Solde/Encours	Valorisé au
			170,00	
			305,82	
			404,05	

VOTRE COMPTE CHEQUES N°

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
	SOLDE DEBITEUR AU 02/01/2018				890,57	
03/01	SALAIRE	05R7BPZ	03/01	03/01		1 000,00
03/01	CARTE 020118 CB***6563	05MIJHC	03/01	03/01	23,88	
03/01	CARTE 020118 CB***6563	05MIJHD	03/01	03/01	26,94	
03/01	CARTE 020118 CB***6563	05MIJHE	03/01	03/01	28,15	
04/01	FRAIS ALERTE SMS	0093736	31/12	31/12	1,80	
04/01	FRAIS ALERTE SMS	0093737	31/12	31/12	0,60	
04/01	PRLV	05JQYD2	04/01	04/01	73,30	
04/01	CARTE	07A209T	04/01	04/01	4,00	
04/01	CARTE	07A209U	04/01	04/01	5,20	
04/01	CARTE 030118 CB***6563 PETIT CASINO 33LANDIRAS	07A209V	04/01	04/01	34,44	
05/01	VIR AUTOMATIQUE	1075978	05/01	05/01	50,00	
05/01	ARRETE DE CPTE	0104619	05/01	31/12	27,22	
05/01	PRLV SEPA SAS MULTI IMPA	05J2ZIG	05/01	05/01	28,78	
05/01	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05KICF9	05/01	05/01	4,55	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 625. [illegible] Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation [illegible]

VOTRE COMPTE CHEQUES N°

RELEVE N° 1 AU 02/02/2018

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
05/01	PRLV SEPA MY MONEY BANK	05K6DPR	05/01	05/01	558,52	
05/01	PRLV SEPA OCIANE	05KARP6	05/01	05/01	90,76	
05/01	EVI CAF DE LA GIRONDE	092AACC	05/01	05/01		109,65
05/01	VIREMENT SEPA	0442132	05/01	05/01		150,00
05/01	CARTE	08XLMLK	05/01	05/01	6,20	
08/01	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05KT17F	08/01	08/01	9,90	
08/01	CARTE	0DWDC67	08/01	08/01	2,40	
08/01	CARTE	0DWDC68	08/01	08/01	0,05	
08/01	CARTE	0DWDC69	08/01	08/01	18,44	
08/01	CARTE	0DWDC6A	08/01	08/01	25,60	
08/01	CARTE	0DWDC6B	08/01	08/01	32,85	
08/01	CARTE	0DWDC6C	08/01	08/01	36,90	
09/01	SALAIRE	0FOGO9N	09/01	09/01		907,05
09/01	CHEQUE	0500914	09/01	09/01	110,00	
10/01	CHEQUE	0500906	10/01	10/01	154,30	
10/01	PRLV SEPA SFR	05LHUI7	10/01	10/01	7,98	
10/01	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05LJ7VN	10/01	10/01	195,00	
10/01	PRLV SEPA BPCE Prevoyanc	05K2FFQ	10/01	10/01	9,45	
11/01	CHEQUE	0500915	11/01	11/01	50,00	
11/01	PRLV SEPA TRES. LANGON	05LKOFN	11/01	11/01	37,89	
11/01	PRLV SEPA SFR FIXE ADSL	05LMMTN	11/01	11/01	46,18	
11/01	CARTE 100118 CB****6563	0IUTMNJ	11/01	11/01	4,91	
11/01	CARTE 100118 CB****6563	0IUTMNK	11/01	11/01	20,40	
11/01	CARTE 100118 CB****6563	0IUTMNL	11/01	11/01	39,70	
12/01	PRLV SEPA AVIVA ASSURANC	05LU656	12/01	12/01	36,75	
12/01	CARTE 110118 SC****6563	0KID455	12/01	12/01	8,00	
12/01	CARTE 110118 SC****6563	0KID456	12/01	12/01	8,14	
12/01	CARTE 110118 CB****6563	0KID457	12/01	12/01	28,26	
13/01	RET DAB CADILLAC ADV	MPI2829	13/01	13/01	70,00	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 623. Numéro d'identification intracommunautaire FR ... Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FBF ... Avenue de France 75640 PARIS Cedex 13 ...

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N°

RELEVE N° 1 AU 02/02/2018

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
15/01	PRLV SEPA DIRECTION GENE	05L7UD3	15/01	15/01	30,00	
15/01	PRLV SEPA DIRECTION GENE	05KV84L	15/01	15/01	33,00	
15/01	RET DAB LANGOIRAN BR	0QVGTG4	12/01	12/01	30,00	
15/01	VIREMENT SEPA	M213VUR	12/01	12/01		200,00
15/01	CHEQUE	0500916	15/01	15/01	21,00	
15/01	CHEQUE	0500917	15/01	15/01	106,90	
15/01	CARTE 120118 CB****6563	0PH5KPJ	15/01	15/01	4,00	
15/01	CARTE 120118 CB****6563	0PH5KPK	15/01	15/01	26,60	
15/01	CARTE 130118 CB****6563	0PH5KPL	15/01	15/01	29,77	
15/01	CARTE 130118 CB****6563	0PH5KPM	15/01	15/01	27,20	
15/01	CARTE 130118 CB****6563	0PH5KPN	15/01	15/01	69,25	
15/01	CARTE 130118 CB****6563	0PH5KPO	15/01	15/01	146,46	
16/01	PRLV SEPA EDF clients pa	05M1I3U	16/01	16/01	162,19	
16/01	CARTE 150118 CB****6563	0R4HUFN	16/01	16/01	7,30	
16/01	CARTE 150118 SC****6563	0R4HUFO	16/01	16/01	15,09	
17/01	FRAIS ENVOI CHEQUIER	0013231	16/01	16/01	1,17	
17/01	CARTE 160118 CB****6563	0SS18BD	17/01	17/01	23,80	
17/01	CARTE 160118 CB****6563	0SS18BE	17/01	17/01	138,00	
18/01	VIREMENT SEPA	0442132	18/01	18/01		420,00
18/01	CARTE 170118 SC****6563	0UFKVL6	18/01	18/01	5,00	
18/01	CARTE 170118 CB****6563	0UFKVL7	18/01	18/01	42,45	
19/01	CHEQUE	0500918	19/01	19/01	378,03	
19/01	CARTE 180118 SC****6563	0W347Q0	19/01	19/01	15,17	
22/01	PRLV SEPA AUTOROUTES DU	05MMW4V	22/01	22/01	50,70	
22/01	CARTE 190118 SC****6563	111VVHA	22/01	22/01	11,37	
22/01	CARTE 200118 CB****6563	111VVHB	22/01	22/01	37,22	
22/01	CARTE 190118 CB****6563	111VVHC	22/01	22/01	50,00	
23/01	COTIS EQUIPAGE PRIVILEGE	0014019	21/01	21/01	11,19	
23/01	VIREMENT	5702873	23/01	23/01		450,00
24/01	CHEQUE	0500911	24/01	24/01	72,00	
25/01	PRLV SEPA SFR	05N05H0	25/01	25/01	30,00	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit [illegible] Bordeaux Siège social : [illegible] Bordeaux. Courtier Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 [illegible]. Numéro d'identification intracommunautaire [illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation [illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N°

RELEVE N° 1 AU 02/02/2018

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
25/01	VIR OCIANE	V8LUIO4	25/01	25/01		7,50
25/01	EVI C.P.A.M. BORDEAUX	16B1E5B	25/01	25/01		16,50
25/01	CARTE 240118 SC****6563	160CK84	25/01	25/01	6,50	
25/01	CARTE 240118 CB****6563	160CK85	25/01	25/01	20,70	
25/01	CARTE 240118 CB****6563	160CK86	25/01	25/01	30,60	
26/01	CARTE 250118 CB****6563	17NVJ3P	26/01	26/01	5,25	
26/01	CARTE 250118 CB****6563	17NVJ3Q	26/01	26/01	35,23	
29/01	RET DAB SHELL LES LANDES	1C0ZXNC	27/01	27/01	80,00	
29/01	CARTE 270118 CB****6563	1CMNWP9	29/01	29/01	31,84	
29/01	CARTE 280118 CB****6563	1CMNWPA	29/01	29/01	53,00	
29/01	CARTE 270118 CB****6563	1CMNWPB	29/01	29/01	55,01	
29/01	CARTE 270118 CB****6563	1CMNWPC	29/01	29/01	59,60	
29/01	CARTE 280118 CB****6563	1CMNWPD	29/01	29/01	100,17	
29/01	CARTE 270118 SC****6563	1CMNWP7	29/01	29/01	17,00	
29/01	CARTE 280118 CB****6563	1CMNWP8	29/01	29/01	31,40	
30/01	CARTE 290118 CB****6563	1EA0N5G	30/01	30/01	28,25	
30/01	CARTE 290118 CB****6563	1EA0N5H	30/01	30/01	62,96	
31/01	CARTE 300118 CB****6563	1FXK88J	31/01	31/01	32,29	
	SOLDE DEBITEUR AU 31/01/2018				1 782,23	
01/02	CARTE 310118 SC****6563	1HL3XF5	01/02	01/02	5,40	
02/02	FRAIS ALERTE SMS 01	0094062	31/01	31/01	0,60	
02/02	FRAIS ALERTE SMS	0094063	31/01	31/01	0,60	
02/02	EVI SALAIRE	1JDBR3P	02/02	02/02		1 952,12
02/02	VIREMENT SEPA	0442132	02/02	02/02		150,00
02/02	CARTE 010218 SC****6563	1J8N58J	02/02	02/02	7,47	
	TOTAL DES MOUVEMENTS				4 166,43	5 362,82
	SOLDE CREDITEUR AU 02/02/2018					305,82
	RECAPITULATIF DES FRAIS ET SERVICES BANCAIRES					
04/01	FRAIS ALERTE SMS	0093736	31/12	31/12	1,80	
04/01	FRAIS ALERTE SMS	0093737	31/12	31/12	0,60	
05/01	ARRETE DE CPTE	0104819	05/01	31/12	27,22	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, [illegible] RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 628 [illegible] Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation agréé de la FNBP 100-104 Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13 [illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N° **RELEVE N° 1 AU 02/02/2018**

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
17/01	FRAIS ENVOI CHEQUIER	0013231	16/01	16/01	1,17	
23/01	COTIS EQUIPAGE PRIVILEGE	0014019	21/01	21/01	11,10	
02/02	FRAIS ALERTE SMS	0094062	31/01	31/01	0,60	
02/02	FRAIS ALERTE SMS	0094063	31/01	31/01	0,60	
	TOTAL DU 03/01/2018 AU 02/02/2018				43,18	

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée
- Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct.

VOTRE COMPTE CHEQUES N° **RELEVE N° 1 AU 02/02/2018**

DATE	DETAIL DES PRELEVEMENTS SEPA RECUS	DEBIT EUROS
04/01/2018	FINANCO	73,30
05/01/2018	SAS MULTI IMPACT	28,78
05/01/2018	BNP Paribas Personal Finance	4,55
05/01/2018	MY MONEY BANK	558,52
05/01/2018	OCIANE	90,75
08/01/2018	BNP Paribas Personal Finance	9,00
10/01/2018	SFR	7,98
10/01/2018	BNP Paribas Personal Finance	195,00
10/01/2018	BPCE Prevoyance	9,45
11/01/2018	TRES. LANGON	37,89
11/01/2018	SFR FIXE ADSL	46,18
12/01/2018	AVIVA ASSURANCES	36,75
15/01/2018	DIRECTION GENERALE DES FINANCES	30,00

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 [illegible] [illegible] de la consommation auprès de la FBF [illegible] Avenue de France 75013 PARIS Cedex 13. [illegible]

VOTRE COMPTE CHEQUES N° **RELEVE N° 1 AU 02/02/2018**

DATE	DETAIL DES PRELEVEMENTS SEPA RECUS	DEBIT EUROS
15/01/2018	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PU	33,00
16/01/2018	EDF clients particuliers	162,19
22/01/2018	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	50,70
25/01/2018	SFR	30,09

VOTRE COMPTE CHEQUES N° **RELEVE N° 1 AU 02/02/2018**

DATE	DETAIL DES VIREMENTS SEPA RECUS	CREDIT EUROS
03/01/2018	*SALAIRE*	1 000,00
05/01/2018	CAF DE LA GIRONDE	109,65
09/01/2018	*SALAIRE*	907,05
15/01/2018		200,00
25/01/2018	OCIANE	7,50
25/01/2018	C.P.A.M. BORDEAUX	16,50
02/02/2018	*SALAIRE FLO TAXI*	1 952,12

Découvert(s) autorisé(s)*:
1 800 Euros, au Taux Annuel Effectif Global (TAEG)** calculé en date du 30/01/2018 de 14,61% l'an
Taux débiteur de 13,850% l'an calculé sur la base du TBBDS de 7,600% + 6,250 points au 29/01/2018
*Pour plus de précisions, se référer aux conditions contractuelles
**TAEG indicatif calculé conformément à l'Annexe à l'article R.313-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si cette dernière est déterminée

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : [illegible] RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 024. Numéro d'identification intracommunautaire [illegible]. Code APE [illegible]. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP [illegible] Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13. Site [illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

RELEVE N° 2 AU 02/03/2018

M/05/H
00359
0046

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

RELEVE DE VOS AVOIRS EN EUROS

Intitulé du contrat	Référence	Echéance	Solde/Encours	Valorisé au
			170,00	
			884,11	
			104,05	

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
	SOLDE CREDITEUR AU 02/02/2018					**305,82**
03/02	VIREMENT	4507925	03/02	03/02	200,00	
05/02	PRLV SEPA OCIANE *RUM *RUM	05QGWK1	05/02	06/02	90,75	
05/02	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05OMXIU	05/02	05/02	4,55	
05/02	PRLV SEPA MY MONEY BANK	05OB547	05/02	05/02	668,52	
05/02	PRLV SEPA FINANCO	05OASHC	05/02	05/02	73,30	
05/02	PRLV SEPA SAS MULTI IMPA	05NG69U	05/02	05/02	17,78	
05/02	EVI CAF DE LA GIRONDE	1OBYOJE	05/02	06/02		109,65
05/02	CARTE 020218 CB****6563	1O7FTBP	05/02	05/02	8,30	
05/02	CARTE 010218 CB****6563	1O7FTBQ	05/02	05/02	27,60	
05/02	CARTE 020218 CB****6563	1O7FTBR	05/02	05/02	41,90	
05/02	CARTE 030218 CB****6563	1O7FTBS	05/02	05/02	49,97	
05/02	CARTE 040218 CB****6563	1O7FTBT	05/02	05/02	67,96	
06/02	CHEQUE	0500919	06/02	06/02	80,00	
06/02	CARTE 050218 CB****6563	1Q0NUWH	06/02	06/02	20,00	
06/02	CARTE 050218 CB****6563	1Q0NUWI	06/02	06/02	31,90	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 629. Numéro d'identification intracommunautaire FR[illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 100-104 Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13. Site https://www.[illegible]/banquepopulaire/federationnationaledesbanquespopulaires

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N°

RELEVE N° 2 AU 02/03/2018

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
06/02	CARTE 050218 CB****6563	1Q0NUWJ	06/02	06/02	162,50	
07/02	VIR AUTOMATIQUE	1075978	07/02	07/02	50,00	
07/02	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05P7TSC	07/02	07/02	9,90	
07/02	PRLV SEPA SFR	05P51S7	07/02	07/02	7,98	
08/02	CARTE 070218 SC****6563	1T5V3T9	08/02	08/02	3,90	
09/02	PRLV SEPA BPCE Prevoyanc	05OHTH9	09/02	09/02	9,45	
09/02	CARTE 080218 SC****6563	1UTEQ3D	09/02	09/02	0,90	
09/02	CARTE 080218 SC****6563	1UTEQ3E	09/02	09/02	2,80	
12/02	PRLV SEPA AVIVA ASSURANC	05PYZSN	12/02	12/02	36,75	
12/02	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05PYPKB	12/02	12/02	195,00	
12/02	PRLV SEPA BNP Paribas Pe	05PYNLP	12/02	12/02	111,00	
12/02	PRLV SEPA SFR FIXE ADSL	05PXCHM	12/02	12/02	54,82	
12/02	PRLV SEPA TRES. LANGON	05PP7M3	12/02	12/02	30,08	
12/02	CHEQUE	0500921	12/02	12/02	15,00	
12/02	CARTE 100218 CB****6563	1ZS6YJS	12/02	12/02	46,93	
12/02	CARTE 090218 CB****6563	1ZS6YJT	12/02	12/02	51,34	
12/02	CARTE 090218 CB****6563	1ZS6YJU	12/02	12/02	68,68	
13/02	VIREMENT SEPA	0442132	13/02	13/02		220,00
13/02	VIREMENT SEPA	M2JKLMO	12/02	12/02		200,00
13/02	RET DAB CHABRIERES BAZAS	20U4AKB	12/02	12/02	50,00	
14/02	CARTE 130218 SC****6563	23336SR	14/02	14/02	8,55	
14/02	CARTE 130218 SC****6563	23336SS	14/02	14/02	8,60	
15/02	PRLV SEPA DIRECTION GENE	05PNZUU	15/02	15/02	30,00	
15/02	PRLV SEPA DIRECTION GENE	05PKGOK	15/02	15/02	33,00	
16/02	PRLV SEPA EDF clients pa	05QK5EO	16/02	16/02	162,19	
17/02	VIREMENT	6702873	17/02	17/02		150,00
17/02	RET DAB LANGON ADV SAS	M505662	17/02	17/02	30,00	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512 2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 528. Numéro d'identification intracommunautaire [illegible] Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation [illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N° **RELEVE N° 2 AU 02/03/2018**

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
19/02	CARTE 160218 SC****6563	2BCY4C4	19/02	19/02	1,30	
19/02	CARTE 160218 SC****6563	2BCY4C5	19/02	19/02	2,50	
19/02	CARTE 160218 SC****6563	2BCY4C6	19/02	19/02	4,10	
19/02	CARTE 170218 SC****6563	2BCY4C7	19/02	19/02	17,32	
19/02	CARTE 160218 CB****6563	2BCY4C8	19/02	19/02	29,13	
19/02	CARTE 170218 CB****6563	2BCY4C9	19/02	19/02	33,72	
20/02	PRLV SEPA AUTOROUTES DU	05QVOBA	20/02	20/02	28,40	
20/02	VIREMENT SEPA	0442132	20/02	20/02		100,00
20/02	RET DAB SHELL LES LANDES	2CESVQ9	19/02	19/02	120,00	
20/02	CARTE 190218 CB****6563	2D0B2TR	20/02	20/02	43,65	
21/02	EVI FLO TAXI	2ESJ7WY	21/02	21/02		33,82
21/02	CARTE 140218 SC****6563	2ENUJI1	21/02	21/02	8,30	
21/02	CARTE 200218 CB****6563	2ENUJI2	21/02	21/02	33,82	
22/02	COTIS EQUIPAGE PRIVILEGE	0016280	21/02	21/02	11,19	
22/02	CARTE 210218 CB****6563	2GBDW8Y	22/02	22/02	10,30	
22/02	CARTE 210218 CB****6563	2GBDW8Z	22/02	22/02	40,80	
22/02	VIREMENT	5702873	22/02	22/02		150,00
26/02	PRLV SEPA SFR	05RDI4A	26/02	26/02	34,32	
26/02	CARTE 230218 SC****6563	2MXPHQT	26/02	26/02	11,90	
26/02	CARTE 240218 CB****6563	2MXPHQU	26/02	26/02	27,76	
26/02	CARTE 240218 CB****6563	2MXPHQV	26/02	26/02	34,30	
27/02	RET DAB MOLEON1	2NZML28	26/02	26/02	20,00	
27/02	CARTE 260218 CB****6563	2OL2BEM	27/02	27/02	9,85	
28/02	CARTE 270218 SC****6563	2Q8LTZB	28/02	28/02	13,60	
	SOLDE DEBITEUR AU 28/02/2018				**1 716,77**	
01/03	VIREMENT	5702873	01/03	01/03		250,00
01/03	EVI FLO TAXI	2S0VAC8	01/03	01/03		1 933,63
02/03	FRAIS ALERTE SMS	0115759	28/02	28/02	0,60	
02/03	FRAIS ALERTE SMS	0115760	28/02	28/02	0,30	
02/03	CARTE 280218 CB****6563	2RW528C	01/03	01/03	93,50	

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire [illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP [illegible] avenue de France 75646 PARIS Cedex 13. Site [illegible]

VOTRE COMPTE CHEQUES N° **RELEVE N° 2 AU 02/03/2018**

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
02/03	EVI BNP PARIBAS PERSONAL	2TODZIK	02/03	02/03		402,00
02/03	EVI CAF DE LA GIRONDE	2TOEWXJ	02/03	02/03		109,65
	TOTAL DES MOUVEMENTS				**3 080,46**	**3 658,75**
	SOLDE CREDITEUR AU 02/03/2018*					**884,11**
	RECAPITULATIF DES FRAIS ET SERVICES BANCAIRES					
22/02	COTIS EQUIPAGE PRIVILEGE	0016280	21/02	21/02	11,19	
02/03	FRAIS ALERTE SMS	0115759	28/02	28/02	0,60	
02/03	FRAIS ALERTE SMS	0115760	28/02	28/02	0,30	
	TOTAL DU 03/02/2018 AU 02/03/2018				**12,09**	

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée.
- Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct -

VOTRE COMPTE CHEQUES N° **RELEVE N° 2 AU 02/03/2018**

DATE	DETAIL DES PRELEVEMENTS SEPA REÇUS	DEBIT EUROS
05/02/2018	OCIANE	90,75
05/02/2018	BNP Paribas Personal Finance	4,55
05/02/2018	MY MONEY BANK	558,52
05/02/2018	FINANCO	73,30
05/02/2018	SAS MULTI IMPACT	17,78
07/02/2018	BNP Paribas Personal Finance	9,90
07/02/2018	SFR	7,98
09/02/2018	BPCE Prevoyance	9,45
12/02/2018	AVIVA ASSURANCES	38,75
12/02/2018	BNP Paribas Personal Finance	195,00

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 560 RCS Bordeaux. Siège Social : 15 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR85755501560. Code APE 6419Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

VOTRE COMPTE CHEQUES N° — **RELEVE N° 2 AU 02/03/2018**

DATE	DETAIL DES PRELEVEMENTS SEPA RECUS	DEBIT EUROS
12/02/2018	**BNP Paribas Personal Finance**	111,00
12/02/2018	**SFR FIXE ADSL**	54,82
12/02/2018	**TRES. LANGON**	30,08
15/02/2018	**DIRECTION GENERALE DES FINANCES**	30,00
15/02/2018	**DIRECTION GENERALE DES FINANCES**	33,00
16/02/2018	**EDF clients particuliers**	162,19
20/02/2018	**AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE**	28,40
26/02/2018	**SFR**	34,32

VOTRE COMPTE CHEQUES N° — **RELEVE N° 2 AU 02/03/2018**

DATE	DETAIL DES VIREMENTS SEPA RECUS	CREDIT EUROS
05/02/2018	**CAF DE LA GIRONDE**	109,65
13/02/2018	**MME**	200,00
22/02/2018	GO	33,82
02/03/2018	*SALAIRE*	1 933,83
05/03/2018	**BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**	402,00
05/03/2018	**CAF DE LA GIRONDE**	109,65

Découvert(s) autorisé(s)*:
1 800 Euros, au Taux Annuel Effectif Global (TAEG)** calculé en date du 27/02/2018 de 14,61% l'an
Taux débiteur de 13,850% l'an calculé sur la base du TBBDB de 7,600% + 6,250 points au 26/02/2018
*Pour plus de précisions, se référer aux conditions contractuelles

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 [illegible]. Numéro d'identification [illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP [illegible] Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13 - Site [illegible]

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

RELEVE ANNUEL AU 02/01/2018

6015

Mme FONCÉ Marie
33 rue du Paradis
33000 BORDEAUX

VOTRE LDD SOLIDAIRE N°

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
	SOLDE CREDITEUR AU 02/01/2017					1 053,37
06/01	VIREMENT	0571902	06/01	16/01		50,00
11/01	VIREMENT	7532495	11/01	01/01	200,00	
28/01	VIREMENT	7806636	28/01	16/01	850,00	
07/02	VIREMENT	0571902	07/02	16/02		50,00
07/03	VIREMENT	0571902	07/03	16/03		50,00
27/03	VIREMENT	8795387	27/03	16/03	130,00	
03/04	VIREMENT	5702873	03/04	16/04		200,00
10/04	VIREMENT	0571902	07/04	16/04		50,00
09/05	VIREMENT	0571902	05/05	16/05		50,00
07/06	VIREMENT	0571902	07/06	16/06		50,00
12/06	VIREMENT	0158123	12/06	01/06	350,00	
07/07	VIREMENT	0571902	07/07	16/07		50,00
29/07	VIREMENT	0996512	29/07	16/07	50,00	
07/08	VIREMENT	0571902	07/08	16/08		50,00
14/08	VIREMENT	1280310	14/08	01/08	50,00	
07/09	VIREMENT	0571902	07/09	16/09		50,00
30/09	VIREMENT	2086544	30/09	16/09	50,00	
06/10	VIREMENT	0571902	06/10	16/10		50,00
27/10	VIREMENT	2588765	27/10	16/10	50,00	
07/11	VIREMENT	0571902	07/11	16/11		50,00
24/11	VIREMENT	3098660	24/11	16/11	50,00	
07/12	VIREMENT	0571902	07/12	16/12		50,00
14/12	VIREMENT	5702873	14/12	16/12		730,00

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 620. Numéro d'identification intracommunautaire [illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 100-104 Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13 - Site http://www.[illegible]/federationnationaledesbanquespopulaires

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

BANQUE & ASSURANCE

VOTRE LDD SOLIDAIRE N° **RELEVE ANNUEL AU 02/01/2018**

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE	DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
31/12	INTERETS AU 31/12/17	31/12	01/01		0,68
	TOTAL DES MOUVEMENTS			1.780,00	1.530,68
	SOLDE CREDITEUR AU 02/01/2018*				804,05

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée.
- Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct

Information à l'attention des clients particuliers :

Votre Banque Populaire est soucieuse d'apporter le meilleur service à ses clients.
Cependant si vous avez une réclamation à formuler, vous devez en premier lieu contacter votre agence ou le Service Clients.
En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir le médiateur pour les domaines relevant de sa compétence (art. L 316-1, du Code Monétaire et Financier) à l'adresse indiquée au bas de votre extrait de compte. Le médiateur recommandera une solution au litige dans un délai de trois mois à compter de sa saisine.
Votre conseiller habituel reste à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur les produits et services proposés par votre Banque. Sur simple demande, il vous remettra un exemplaire de la convention qui précise les conditions de fonctionnement de votre compte et des moyens de paiement qui lui sont rattachés, ainsi qu'une plaquette récapitulative de notre tarification.

Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur. Reportez-vous à la plaquette FGDR disponible sur le site internet de notre établissement ou au formulaire d'information communiqué annuellement ou sur demande, par votre conseiller. Concernant le Livret A, le Livret de Développement Durable et Solidaire et le Livret d'Epargne Populaire, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège Social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. [illegible] d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 026. Numéro d'identification intracommunautaire FR[illegible]. Code APE 6419 Z. Les clients particuliers peuvent saisir le Médiateur de la consommation auprès de la [illegible] Avenue de France 75013 PARIS Cedex 13. Site https://www.[illegible]